

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

-----00-----
SECRETARIAT GENERAL

-----00-----
**AUTORITE DE MISE EN VALEUR
DE LA VALLEE DU SOUROU**



BURKINA FASO

Unité- Progrès –Justice
-----00-----

**PLAN D' ACTIONS 2010-2015
DE L'AMVS POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
DURABLE DE LA VALLEE DU SOUROU**

VOLUME I

**DOCUMENT PRINCIPAL
Version finale**

Février 2011

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	6
RAPPEL DU PLAN STRATEGIQUE 2010 - 2025	6
MANDAT, MISSIONS.....	6
OBJECTIFS DU PLAN STRATEGIQUE	7
AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT	8
CONTENU DU PLAN D’ACTIONS 2010 - 2015	8
I. INTRODUCTION	11
II. OBJECTIFS DU PLAN D’ACTIONS 2010-2015.....	11
2.1. OBJECTIFS DU PLAN D’ACTIONS.....	11
2.2. RESULTATS ATTENDUS	12
2.3. PROGRAMMES ET ACTIVITES DU PLAN D’ACTIONS.....	13
III. PROGRAMME INTERIMAIRE 2010	14
3.1. OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	14
3.2. RESULTATS ATTENDUS	14
3.3. COMPOSANTES/AXES DU PROGRAMME	14
IV. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS (PRCA)	28
4.1. CONTENU DU PROGRAMME.....	28
4.2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	28
4.3. COMPOSANTES DU PROGRAMME.....	28
V. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L’AGRICULTURE IRRIGUEE	52
5.1. OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	52
5.2. RESULTATS ATTENDUS	52
5.3. COMPOSANTES DU PROGRAMME	52
VI. PROGRAMME D’AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION	56
DES PERIMETRES HYDRO-AGRIQUES.....	56
6.1. CONTENU.....	56
6.2. OBJECTIF DU PROGRAMME.....	56
6.3. COMPOSANTES DU PROGRAMME	57
VII. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTIONS 2010-2015	65
7.1. ROLES DES ACTEURS	65
7.2. RESPONSABILITES ET COLLABORATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION.....	66
7.3. TYPES DE RELATIONS DE PARTENARIAT AVEC L’AMVS	69
7.4. BUDGET	70
7.5. ESQUISSE DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION	70
VIII. IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS	73
8.1. BENEFICIAIRES.....	73
8.2. PRODUCTIONS.....	73
8.3. IMPACTS ECONOMIQUES.....	74
8.4. IMPACTS FINANCIERS	74
8.5. IMPACT SUR L’ENVIRONNEMENT.....	76

ANNEXES.....	77
ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE DU PLAN D’ACTIONS 2010-2015	78
ANNEXE 2 : ELEMENTS D’ANALYSE TECHNIQUE, FINANCIERE ET ECONOMIQUE.....	95
ANNEXE 3: NOMMENCLATURE DES ACTIONS.....	104

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Projection des productions à l’horizon 2015	10
Tableau n°2 : Type de relations contractuelles entre les différents intervenants	69
Tableau n°3 : Coûts des recommandations de l’audit de l’AMVS	70
Tableau n°4 : Productions attendues du plan d’actions 2010-2015	73
Tableau n°5 : Bénéfices financiers du plan d’actions (en million de FCFA)	75

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AMVS	Autorité de Mise en valeur de la Vallée du Sourou
APD	Avant Projet Détaillé
APS	Avant Projet Sommaire
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BUNASOLS	Bureau National des Sols
CA	Conseil d'Administration
CES/DRS	Conservation des Eaux et sols/ Défense et Restauration des sols
CLE	Comité Local de l'eau
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DEMIE	Direction de l'Entretien et de la Maintenance des Infrastructures et Equipements
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
FED	Fonds Européen de Développement
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
INERA	Institut National de l'Environnement et de Recherches Agricoles
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PA	Plan d'actions
PAC	Plan d'Appui Conseil
PGIES	Plan de gestion des Impacts environnementaux et sociaux
PI	Plan Intérimaire
PIGEPE	Projet d'Irrigation et de Gestion de l'Eau à Petite Echelle
PPO	Planification Par Objectif
PS	Plan Stratégique
SDA	Schéma Directeur d'Aménagement
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SNS	Service National des Semences
TdR	Termes de Référence
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication

RESUME EXECUTIF

Rappel du plan stratégique 2010 - 2025

Le document du plan stratégique de l'AMVS pour le développement durable de la vallée du Sourou présente le contexte d'évolution du secteur agricole au niveau national et au niveau de la vallée du Sourou. Ainsi, malgré quelques insuffisances notées dans l'état des lieux présenté dans le plan stratégique, l'AMVS contribue en moyenne à environ 65% du riz produit dans la région, et pour plus de 56% de la pomme de terre originaire du Sourou.

Le chapitre 3 du document donne l'état des lieux des contraintes et identifie les forces et les faiblesses de l'AMVS. Ainsi, les atouts de l'AMVS selon le diagnostic se situent à trois niveaux suivants :

- l'AMVS détient des prérogatives exclusives liées à ses missions ;
- la localisation du siège de la structure à Niassan et l'existence d'un dispositif d'appui-conseil qui, comparativement aux autres intervenants, est le plus étoffé ;
- enfin, moyennant une révision de son statut, l'AMVS serait capable de mobiliser suffisamment de financement pour mener à bien l'ensemble des activités.

Les faiblesses qui ont miné l'AMVS se situaient à plusieurs niveaux dont les plus importants étaient relatifs aux domaines suivants :

- la gestion financière, comptable et administrative ;
- le développement des productions agro-sylvo-pastorale et halieutiques ;
- la maintenance du réseau hydraulique et des équipements ;
- la valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- la sécurisation foncière.

Mandat, missions

L'Autorité de Mise en valeur de la Vallée du Sourou détient un mandat général de mise en valeur des terres et des eaux de la Vallée du Sourou. A ce titre, ses prérogatives porteront essentiellement sur :

- la préparation d'études techniques et socioéconomiques de réhabilitation de périmètres existants, d'aménagement de nouveaux périmètres et de construction ou réhabilitation d'ouvrages de contrôle du réservoir du Sourou ainsi que la réalisation des études environnementales et sociales qui les accompagnent ;
- l'exécution des travaux de réhabilitation et d'aménagement et mise en place du système d'information sur les périmètres irrigués et les infrastructures ;
- l'appui à l'élaboration, la mise en œuvre des plans de maintenance et mise en place et gestion du fonds d'entretien ;
- le suivi et la supervision de la mise en œuvre des plans de maintenance permettant d'assurer la durabilité des infrastructures mises en place ;

- la programmation et réalisation des travaux d'entretien des grands ouvrages (ouvrages hydrauliques de Léry, chenaux, ...) ;
- l'actualisation du schéma directeur d'aménagement de la vallée du Sourou basé sur une utilisation rationnelle des ressources en eau et en terres irrigables disponibles et la participation aux études d'aménagement du territoire et de développement de la vallée du Sourou ;
- l'appui au processus d'attribution des parcelles, de sécurisation foncière et de signature des cahiers des charges des irrigants ;
- l'appui à la mise en place des AUE, au renforcement de leurs capacités en vue de la prise en charge de l'O&M dans les secteurs irrigués et le suivi de la mise en œuvre de l'O&M par les AUE ;
- l'organisation et la mise en œuvre de l'O&M des infrastructures principales, la coordination avec la DGRE pour la gestion du réservoir du Sourou et l'appui à la mise en œuvre de la GIRE dans le bassin de Mouhoun/Sourou ;
- le suivi de la mise en valeur et de la fourniture par les services techniques (DRAHRH, DRRA, DREDD), par les projets et ONG, et par le secteur privé, de l'appui-conseil aux exploitants (organisation et gestion des exploitations, itinéraires techniques de production, utilisation d'intrants, de transformation, de conditionnement, de conservation et de commercialisation des produits) ;
- la gestion environnementale et sociale de l'ensemble des projets dans la vallée du Sourou ;
- l'organisation du suivi-évaluation des activités et l'évaluation des impacts obtenus de l'ensemble des projets dans la vallée du Sourou ;
- la gestion rigoureuse des fonds publics mis à sa disposition dans le cadre de contrats plans successifs et l'appui à la recherche et à la mobilisation des financements extérieurs.

Ainsi, le mandat général de l'AMVS pourrait se décliner en cinq missions spécifiques qui sont :

- assurer une meilleure organisation et gestion de l'AMVS ;
- assurer la réhabilitation des aménagements existants, développer de nouveaux aménagements et assurer la fonctionnalité du réseau hydraulique ;
- appuyer la mise en place et le renforcement des capacités des AUE pour la prise en charge de l'O&M des infrastructures d'irrigation et de mobilisation de l'eau ; et participer au financement des coûts de l'O&M ;
- assurer le suivi de la mise en valeur des aménagements, de l'accroissement et de la valorisation de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique ;
- assurer la coordination des interventions des acteurs publics et privés dans la vallée (fourniture d'appui conseil, ...).

Objectifs du plan stratégique

L'objectif général du Plan Stratégique est formulé ainsi qu'il suit : « faire de la Vallée du Sourou une zone de croissance économique régionale par la valorisation de son potentiel hydro-agricole, sylvicole, pastoral et halieutique ».

Axes stratégiques de développement

De façon opérationnelle, cet objectif sera atteint grâce à l'organisation de l'intervention en six axes stratégiques qu'on retrouve au chapitre 6 :

- axe n°1 : réorganisation, restructuration et dynamisation de l'AMVS ;
- axe n°2 : organisation et renforcement des capacités des exploitants dans la gestion participatives des périmètres ;
- axe n°3 : réhabilitation et extension des périmètres irrigués ;
- axe n°4 : mise en place et gestion d'un système durable et fonctionnel d'exploitation et de maintenance des infrastructures et équipements ;
- axe n°5 : sécurisation foncière des exploitants ;
- axe n°6 : gestion environnementale.

Le Plan Stratégique comporte 48 actions prioritaires dont la mise en œuvre va contribuer à réaliser l'objectif de développement de la vallée du Sourou.

Contenu du plan d'actions 2010 - 2015

Le Plan d'actions 2010 -2015 est structuré autour des quatre programmes prioritaires annoncés dans le plan stratégique ; il s'agit de :

- Programme Intérimaire (PI) ;
- Programme Renforcement des Capacités des Acteurs (PRCA) ;
- Programme Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (PDAI) ;
- Programme Aménagement et Réhabilitation des périmètres et ouvrages hydro agricoles (PARPHA).

Le Programme intérimaire est planifié pour la première année du Plan (2010). Son objectif principal est de créer des conditions optimales pour une mise en œuvre satisfaisante du plan stratégique et du plan quinquennal 2010 - 2015. Le PI met l'accent sur la restructuration et la dynamisation de l'AMVS, ainsi que sur l'organisation, la mise en œuvre des opérations de gestion de l'eau et la maintenance des infrastructures et équipements hydrauliques. En d'autres termes, il s'agira de réorganiser l'AMVS dans un esprit de libéralisation prenant en compte le secteur privé et l'ensemble des acteurs. Les activités du PI couvrent les quatre axes du PA et plusieurs activités initiées dans le PI seront poursuivies dans le cadre des autres programmes du PA pendant la période 2011-2015.

Le Programme Renforcement des Capacités des Acteurs (PRCA) concerne les acteurs directs que sont : l'AMVS, les organisations des producteurs et leurs membres, et les acteurs du secteur privé impliqués dans la mise en valeur des périmètres irrigués et la chaîne des valeurs. Le programme comporte deux composantes : la composante « renforcement des capacités d'intervention de l'AMVS » et la composante « renforcement organisationnel et fonctionnel des OP et associations d'exploitants et du secteur privé ».

L'objectif de la composante « **renforcement des capacités d'intervention de l'AMVS** » est d'appuyer l'AMVS dans le ciblage et la définition des investissements prioritaires selon la politique du Plan Stratégique 2010-2025 et d'améliorer les services d'appui agricoles au regard du mandat qui lui a été confié dans son nouveau statut.

La composante « **renforcement organisationnel et fonctionnel des OP et associations d'exploitants et du secteur privé** » quant à elle, vise à développer des stratégies cohérentes

pour la mise en œuvre de plans de renforcement de capacités des organisations et des acteurs privés en matière de structuration, d'organisation interne et de fonctionnement.

Le Programme de développement durable de l'agriculture irriguée

Ce programme dont l'objectif est de contribuer durablement à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en milieu rural grâce à l'augmentation des productions et de la productivité des sous secteurs de l'agriculture irriguée, de l'élevage intensif et de la pisciculture et la promotion des investissements privés etc., est décliné en deux composantes basées sur l'intensification et la diversification. Il s'agit :

- des « mesures transversales » qui regroupent un paquet d'activités visant à créer les conditions de base pour le développement optimal de la production. Les actions transversales concernent : la mise en œuvre de l'appui-conseil et des formations, l'appui à l'accès aux facteurs de production, la prévention et le contrôle phytosanitaire et santé animale, les mesures de sécurisation foncière et de gestion des ressources naturelles.
- du « développement des filières porteuses » dont l'objectif est d'une part, la promotion de l'émergence de groupements d'intérêt économique dans les maillons des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et d'autre part, la création des bases pour une relance de l'élevage intensif et de la pisciculture. Cette composante prévoit la réalisation d'infrastructures de base de soutien à la transformation et à la commercialisation.

L'ensemble des actions retenues dans ce programme fera l'objet d'un transfert progressif aux services techniques déconcentrés de l'Etat en charge de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, des ressources animales et de l'environnement, présents dans la région. Les actions transférées seront coordonnées par l'AMVS. A ce titre, l'AMVS organisera la programmation de concert avec les services déconcentrés de l'Etat, et assurera le suivi et la capitalisation des actions transférées.

Le Programme Aménagement et Réhabilitation des périmètres et ouvrages hydro-agricoles (PARPHA)

Ce programme prévoit la réhabilitation de l'ensemble des périmètres irrigués existants (3818 ha) et l'aménagement de 4000 ha de nouveaux périmètres irrigués dont 2033 ha par le MCA-BF, et 800 ha par la BID. Les études de faisabilité du périmètre de 1200 ha à Bissan seront financées par le PAFASP. L'AMVS mobilisera les ressources nécessaires pour l'aménagement de cette superficie afin d'atteindre l'objectif de 4000 ha de nouveaux périmètres.

Le PARPHA est décliné selon les activités suivantes :

- révision du schéma directeur d'aménagement de la vallée du Sourou ;
- suivi des études et travaux de réhabilitation de la vanne de Léry ;
- suivi des études d'aménagements et de réhabilitation des périmètres hydro-agricoles ;
- supervision des travaux de réhabilitation des périmètres irrigués ;
- supervision des travaux d'aménagement de nouveaux périmètres irrigués ;
- électrification des stations de pompage des anciens périmètres irrigués ;
- réhabilitation des pistes d'accès et de desserte des périmètres irrigués ;
- réhabilitation des chenaux adducteurs et le canal principal du périmètre irrigué de 910 ha.

Coûts du plan d'actions

Le coût du plan d'actions 2010 -2015 est estimé 36 248 800 000 FCFA en coûts de base. Les accroissements de coûts dus aux imprévus (5%) et à l'inflation (2,5%), soit 7,5% des coûts de base ont été retenus pour tenir compte du contexte de la planification stratégique, ce qui porte le coût total du plan d'actions à 38 967 460 000 FCFA.

Impacts et bénéfices économiques et financiers

Les bénéficiaires directs des actions du PA sont constitués de 3500 exploitants – paysans, 50 entrepreneurs agricoles (Agro-businessmen), organisés pour la gestion et l'exploitation des eaux et des terres de la vallée du Sourou.

D'une manière générale, il est attendu une gestion durable, transparente et pérenne des infrastructures et équipements des périmètres hydro-agricoles de la vallée du Sourou. De façon spécifique, la mise en œuvre de ce plan d'actions permettra :

- la réhabilitation de 3818 ha d'anciens périmètres irrigués ;
- l'aménagement de 4000 ha de nouveaux périmètres irrigués ;
- la mise en place d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) fonctionnelles et viables pour gérer la distribution de l'eau ;
- la mise en place d'un dispositif d'opérations et de maintenance (O&M) ;
- la création et le fonctionnement d'un fonds d'entretien des infrastructures et équipements hydrauliques.

Par ailleurs, les actions que l'AMVS aura transférées aux services déconcentrés de l'Etat seront suivies. En effet, il est attendu un accroissement des productions sur cinq ans dans les proportions suivantes :

Tableau 1: Projection des productions à l'horizon 2015

Spéculations	Superficie (ha)	Production (t)	Contre valeur monétaire (en millions FCFA)
Riz saison sèche	8 600	43 000	5 160
Riz saison pluvieuse	8 600	43 000	5 160
Oignon	14 400	360 000	90 000
Tomate	1 200	24 000	4 800
Maïs	17 920	71 680	10 752
Chou	400	6 000	900
Haricot vert	400	6 000	1 200
Blé	1 000	3 000	450
Pomme de terre	1 280	38 400	15 360
TOTAL	53 800	595 080	133 782

Aux plans social, économique et financier, les effets majeurs attendus sont la création d'emplois, l'accroissement des revenus, la contribution à l'essor économique communal, régional et national, et l'amélioration de l'accessibilité de la population aux services sociaux de base.

Les principes de la mise en œuvre du PA reposent sur le partenariat, la concertation et le faire faire, notamment l'implication du privé.

I. INTRODUCTION

En vue d'impulser une dynamique nouvelle à l'Autorité de Mise en valeur de la Vallée du Sourou, un plan stratégique de développement à l'horizon 2025 a été élaboré pour doter l'Etablissement d'un document d'orientation et de vision.

Cette stratégie vise principalement à accroître la performance du sous-secteur de l'agriculture irriguée, relativement au potentiel agro-écologique et économique de la Vallée du Sourou, afin d'en faire un pôle de croissance économique du Pays.

Pour atteindre ces objectifs, les axes stratégiques suivants ont été définis :

- réorganisation, restructuration et dynamisation de l'AMVS ;
- organisation des exploitants et renforcement de leurs capacités dans la gestion participative des périmètres ;
- réhabilitation et extension des superficies aménagées ;
- entretien et maintenance des infrastructures et des équipements ;
- sécurisation foncière des exploitants ;
- gestion environnementale.

Le plan stratégique s'exécutera en trois plans d'actions quinquennaux.

Le présent plan d'actions, le premier de la série, sera exécuté sur la période 2010-2015 avec une phase préparatoire de 12 mois couvrant l'année 2010.

Le présent document du plan d'actions de l'AMVS, intitulé « Document principal », décrit les actions composant les quatre (04) programmes définis dans le plan stratégique. Pour chaque action, le contenu, les objectifs, les tâches opérationnelles, les résultats attendus et les sources de vérification sont présentés.

Le plan d'actions contient des données générales qui seront détaillées dans le document opérationnel. Il s'agit plus particulièrement des informations suivantes :

- le calendrier de mise en œuvre des activités (dates/période de démarrage, durée et délais de l'activité etc.) ;
- la budgétisation (détail des coûts, ventilation des financements par bailleurs de fonds).

II. OBJECTIFS DU PLAN D' ACTIONS 2010-2015

2.1. Objectifs du plan d'actions

L'objectif général du Plan d'Action 2010-2015 est de contribuer à la réalisation des objectifs du Plan stratégique 2010-2025 à savoir, faire de la vallée du Sourou une zone de croissance économique régionale par la valorisation de son potentiel hydro agricole.

A ce titre, les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- assurer une meilleure organisation et gestion de l'AMVS ;
- appuyer la mise en place et le renforcement des capacités des AUE pour la prise en charge de l'O&M des infrastructures d'irrigation et de mobilisation de l'eau, et participer au financement de l'O&M par les irrigants et le budget de l'Etat ;

- assurer la réhabilitation de 3818 ha d'aménagements existants, développer 4000 ha de nouveaux aménagements et assurer la fonctionnalité du réseau hydraulique ;
- assurer le suivi de la mise en valeur des aménagements, de l'accroissement et de la valorisation de la production par la coordination des interventions des acteurs publics et privés dans la vallée (fourniture d'appui conseil, ...).

2.2. Résultats attendus

Dans le domaine de l'organisation et la gestion de l'AMVS, les résultats suivants seront atteints :

- un Plan Stratégique est approuvé et adopté ;
- l'AMVS dispose d'un nouveau mandat et d'un statut conforme à ce mandat ;
- un système de gestion comptable et financière transparente et efficiente de l'AMVS est élaboré et mis en œuvre ;
- un système de suivi-évaluation est élaboré et mis en œuvre ;
- les capacités logistiques et opérationnelles de l'AMVS sont renforcées ;
- un plan de transfert progressif des activités d'appui conseil à la production et à la valorisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques est établi et mis en œuvre.

Dans le domaine de l'appui à l'organisation et au renforcement des capacités des organisations professionnelles et associations d'exploitants les résultats suivants sont atteints :

- un cadre juridique et organisationnel pour la création et le fonctionnement des Association d'Usagers de l'Eau est défini ;
- les Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) sont créées et fonctionnelles sur le terrain.

En matière d'agriculture irriguée, les interventions des institutions publiques (Collectivités locales, structures techniques déconcentrées) dans la vallée du Sourou, relatives aux domaines suivants sont suivies et coordonnées :

- production et diffusion de semences améliorées ;
- gestion de la fertilité des sols ;
- approvisionnement en intrants et facteurs de production ;
- fonctionnement des organisations de producteurs.

En matière d'aménagement de périmètres irrigués, les résultats suivants seront atteints :

- le Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) de la Vallée du Sourou est actualisé ;
- 3818 ha d'anciens périmètres et ouvrages associés sont réhabilités ;
- 4000 ha de nouveaux périmètres sont aménagés ;
- les stations de pompage des anciens périmètres sont électrifiées ;
- le réseau de pistes d'accès et de desserte des périmètres irrigués est réhabilité ;
- les opérations d'entretien et de maintenance sont réalisées.

L'ensemble de ces résultats permettra d'atteindre au terme de la mise en œuvre du plan d'actions, les effets suivants :

- une production de 46 000 tonnes de riz, soit une augmentation de 230% par rapport à la production actuelle ;
- une production de 150 000 tonnes d'oignon, soit une augmentation de 143% par rapport à la production actuelle ;
- une production de 8 000 tonnes de tomate, soit une augmentation de 100% par rapport à la production actuelle ;
- une production de 26 000 tonnes de pomme de terre, soit une augmentation de 440 % par rapport à la production actuelle ;
- une production de 36 500 tonnes de maïs, soit une augmentation de 207 % par rapport à la production actuelle.

En termes de revenus générés, la mise en œuvre du plan d'actions va dégager un revenu de 61 milliards en 2015, soit une augmentation de plus de 330% par rapport à la situation de 2010.

2.3. Programmes et activités du Plan d'actions

Le Plan d'actions 2010-2015 est organisé en quatre programmes opérationnels ci-dessous :

- Programme Intérimaire 2010 ;
- Programme Renforcement des capacités des acteurs ;
- Programme Développement Durable de l'Agriculture Irriguée ;
- Programme Aménagement et Réhabilitation des Périmètres et ouvrages hydro agricoles.

Chaque programme constitue un cadre d'organisation cohérente des actions du PA. Il est finalisé sur des objectifs précis ainsi que sur des résultats de développement opérationnels attendus à l'horizon 2015. La mise œuvre de certains programmes nécessitera une description plus détaillée des activités et des coûts en vue d'une recherche de financement.

III. PROGRAMME INTERIMAIRE 2010

3.1. Objectifs du programme

Le programme intérimaire a pour objectif la création de conditions optimales pour une mise en œuvre satisfaisante du plan stratégique 2010-2025 de l'AMVS et principalement du premier plan quinquennal 2010-2015, par la dynamisation de l'AMVS et la réalisation d'études susceptibles de proposer des solutions et mesures aux contraintes majeures déjà identifiées.

Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- élaborer et mettre en œuvre des réformes institutionnelles, organisationnelles et de gestion de l'AMVS ;
- renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'AMVS ;
- assurer la réalisation d'études de réhabilitation et d'aménagement de périmètres irrigués ;
- faire reconnaître à l'AMVS le droit de gestion des terres de la vallée du Sourou.

3.2. Résultats attendus

Les résultats attendus du Programme intérimaire sont :

- le Plan Stratégique est approuvé et adopté ;
- l'AMVS dispose d'un nouveau mandat et d'un nouveau statut conforme à ce mandat ;
- un système de gestion comptable et financière transparente de l'AMVS est élaboré mis en œuvre ;
- un système de suivi-évaluation est élaboré et mis en œuvre ;
- les capacités logistiques et opérationnelles de l'AMVS sont renforcées ;
- les dossiers d'avant projets détaillés des travaux (réhabilitation des vannes de Lery, aménagement de 2033 ha à Di) sont disponibles ;
- la zone d'intervention de l'AMVS est déclarée Zone d'Utilité Publique (ZUP).

3.3. Composantes/axes du programme

Le programme intérimaire s'inscrit dans les axes du Plan Stratégique 2010-2025 en décrivant pour les actions retenues : i) le contenu, ii) les objectifs recherchés, iii) les tâches opérationnelles, iv) les résultats attendus et v) les sources de vérification.

Parmi les actions développées dans le programme intérimaire, plusieurs d'entre elles seront poursuivies après 2010 dans le cadre du premier plan d'actions 2010-2015 ou au delà.

3.3.1. Axe 1 : Réorganisation, restructuration et dynamisation de l'AMVS

3.3.1.1. Action 1.1 Approuver le Plan d'actions et élaborer les Programmes et Budgets Annuels successifs

Contenu

L'élaboration de plans annuels est une démarche méthodologique de planification imposée par le plan stratégique. Selon la démarche prévue, le plan annuel est tiré du plan d'action quinquennal qui est évalué chaque année en vue d'un réajustement des objectifs annuels, compte tenu des performances enregistrées. Le travail va consister à : i) identifier des activités qui seront entreprises au cours de l'année 2011, ii) programmer les périodes d'exécution, iii) évaluer et affecter les moyens, iv) identifier les parties prenantes, v) prévoir les mécanismes de contrôle et supervision, vi) quantifier les résultats attendus.

Objectifs recherchés

L'action vise à rationaliser les activités de l'AMVS en fonction des ressources disponibles, des potentialités et de l'évolution du contexte politico-économique et social.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de cette action comprennent les tâches suivantes :

- actualiser le programme AMVS 2^{ème} semestre 2010 ;
- préparer le programme d'activités et de budget 2011 ;
- finaliser le plan stratégique (2010-2025) et le plan d'actions 2010-2015 de l'AMVS.

Résultats attendus

- l'AMVS dispose d'un plan de travail annuel 2011 approuvé par le Conseil d'Administration ;
- le plan stratégique à l'horizon 2025 et le plan d'actions 2010-2015 sont finalisés.

Source de vérification

- délibération du Conseil d'Administration de l'AMVS (CA/AMVS) ;
- document du programme annuel d'activités ;
- documents de plan stratégique et plan d'actions.

3.3.1.2. Action 1.2 Proposer et mettre en œuvre un plan de réorganisation et restructuration de l'AMVS

Contenu

Il s'agira de faire l'état des lieux des ressources humaines, des moyens matériels et logistiques, des procédures et stratégies d'intervention. Cette action doit permettre d'expliquer les causes du fonctionnement insuffisant des services de l'AMVS, et sur la base des contraintes, faire des recommandations idoines. Des discussions ouvertes et participatives doivent permettre de retenir les actions à mener dans le cadre du plan de renforcement des performances générales de l'AMVS. Le futur statut de l'AMVS devrait être pris en compte dans les propositions de solutions.

Objectifs recherchés

L'action vise à :

- identifier les goulots d'étranglement de l'offre de services de l'AMVS en matière d'organisation et de gestion ;
- formuler des plans de renforcements des capacités des agents de l'équipe de gestion et d'encadrement technique et organisationnel en relation avec l'O&M ;
- doter l'AMVS d'un statut conforme à son nouveau mandat.

Tâches opérationnelles

- préparer les TdR du groupe de travail (GT) ;
- élaborer le plan de réorganisation et les textes y afférents par le GT ;
- assurer l'approbation et l'adoption du plan réorganisation et des textes y afférents par le Gouvernement ;
- mettre en œuvre du plan de réorganisation ;
- évaluer la mise en œuvre du plan de réorganisation.

Résultat attendu

- Le nouveau mandat de l'AMVS est défini.

Source de vérification

Décret portant nouveau statut de l'AMVS

3.3.1.3. Action 1.3 : Négocier et signer un contrat plan Etat-AMVS

Contenu

Le Contrat Plan engage l'Etat et l'AMVS dans la mise en place des AUE, du système d'O&M et le renforcement des capacités logistiques de l'AMVS. Les engagements des parties définis sur la période de mise en œuvre du plan d'actions 2010-2015, sont présentés dans le document par partenaire. Ils concernent entre autres domaines : i) les investissements pour le renforcement des capacités de l'AMVS, ii) la gestion, l'exploitation et la maintenance du réseau d'irrigation, iii) l'organisation des AUE, iv) la mise en place du fonds d'O&M, v) la mise en œuvre de mesures d'accompagnement.

Objectifs recherchés

Le contrat plan a pour objectif de définir les niveaux de responsabilité des parties prenantes à travers des engagements pour mener des activités indispensables à l'atteinte des objectifs spécifiques et des résultats du plan d'actions. Il vise également à soutenir financièrement la mise en œuvre du plan d'actions.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent les tâches suivantes :

- élaborer le mandat, les tâches et mettre en place le Groupe de Travail (GT) chargé de la préparation du contrat-plan ;

- exploiter les résultats des études et les propositions antérieures de subventions de l'Etat à l'AMVS, notamment pour l'O&M, définir les jalons et les indicateurs ;
- organiser les concertations entre les acteurs pour l'O&M et les autres mandats ;
- élaborer et proposer un projet de Contrat Plan ETAT - AMVS sur l'O&M et les autres mandats ;
- tenir un atelier de validation du projet de Contrat Plan ETAT AMVS sur l'O&M et les autres mandats ;
- faire approuver et signer le Contrat Plan sur l'O&M et les autres mandats de l'AMVS ;
- mettre en œuvre, suivre et évaluer l'exécution du Contrat Plan ETAT-AMVS.

Résultat attendu

- Le document de contrat plan est approuvé par toutes les parties.

Sources de vérification

- termes de référence du GT ;
- rapport du GT ;
- document de contrat plan.

3.3.1.4. Action1.4 : Elaborer et mettre en place des outils pour améliorer la gestion comptable et financière

Contenu

L'établissement d'un bilan initial et les tâches associées à son maintien (comptabilité matière, inventaires, amortissement etc.), renforcent l'identité financière de l'AMVS aux yeux de ses partenaires, et fournit un tableau précis des questions clés de performance. Sans ce type d'information, il ne sera pas question de demander à l'AMVS de négocier efficacement avec des bailleurs de fonds ou des partenaires commerciaux, ou d'entrer en compétition avec d'autres agences pour les ressources publiques. Il s'agira de ***faire le Bilan initial et d'organiser une comptabilité matière.***

Les rapports financiers de la Direction Générale, doivent être centrés sur les diverses prestations (services et biens offerts aux exploitants). Ces rapports incluront des analyses périodiques des rapports coût/bénéfice des résultats passés de ses diverses activités et fourniront au Conseil d'Administration de l'AMVS des informations pour savoir s'il faut les poursuivre, les adapter ou y mettre fin. Ces rapports contiendront des informations sur la mise en œuvre des activités pour permettre aux cadres de direction de suivre et adapter les opérations en fonction de leur justification. Cela va consister à la ***Préparation et au maintien d'un ensemble de rapports financiers.***

Outre le rôle de l'inventaire dans la maintenance et l'entretien des équipements d'irrigation, l'AMVS devra inventorier les périmètres, leur dimension, les terres exploitables, l'état de l'équipement, etc. dans le but d'une gestion transparente rentable.

Ces données sont cruciales pour pouvoir faire des estimations financières raisonnables, surtout en liaison avec l'estimation des droits d'aménagement que les coopératives doivent payer. Il s'agira de ***Faire l'inventaire des infrastructures d'irrigation.***

Grâce au système d'information de gestion qui sera mis en place, l'état des infrastructures sera connu, localisé et évalué. Les utilisateurs seront répertoriés sur chaque parcelle et immatriculés. De même, l'état des paiements sera régulièrement suivi. Un tel système doit automatiser la facturation de toutes les prestations. L'implication des exploitants dans la gestion de l'AMVS, notamment dans la gestion de l'eau au niveau des parcelles grâce à un système de gestion participative, permettra de responsabiliser les usagers de l'eau dans la collecte des redevances.

Il restera à mettre en place un dispositif léger de recouvrement constitué d'agents qui travailleront en collaboration avec les organisations de producteurs pour le suivi physique des paiements et l'organisation de campagnes de recouvrement des créances dues par les différents clients. La direction devrait par conséquent ***améliorer la fonction recouvrement des redevances.***

Au-delà de leur rôle dans les finances, l'organisation et les procédures de comptabilité et de gestion financière, servent à aider l'AMVS à atteindre son objectif, dans le contexte du cadre juridique et réglementaire. Le respect des centres de gestion des procédures unifiées de gestion permet de disposer en temps voulu, des comptes et budgets d'opérations liés à des activités spécifiques (projets ou programmes autonomes) et des rapports contenant des analyses de variances pour les prises de décision de la Direction générale. Il y a lieu pour ce faire de ***Préparer un manuel de procédures administrative et financière.***

Le contrôle actuel de l'AMVS en tant que EPA traite de façon satisfaisante le respect des procédures de comptabilité publique conformément à la réglementation de la comptabilité publique du MEF. Dans les perspectives d'évolution du statut de l'AMVS vers une société d'économie mixte, la mise en place d'un système de contrôle interne est nécessaire. Le contrôleur interne aura pour responsabilité de mettre en place des mesures et procédures en vue d'assurer une maîtrise d'une gestion rigoureuse et rationnelle de l'AMVS. C'est pourquoi la Direction Générale travaillera à ***Créer et rendre fonctionnel un système de contrôle interne.***

Des audits de conformité sont déjà effectués par les organismes publics mais ne prennent pas en compte toutes les fonctions de l'AMVS (par exemple les fonctions de vente de services et de production de revenus). ***Les audits conventionnels périodiques*** qui seront confiés à une firme d'audit du secteur privé aideront à fournir des informations non seulement sur les bilans de comptes mais aussi à identifier des points faibles dans la structure du capital, dans les procédures et dans l'organisation de la gestion comptable et financière.

La gestion informatisée des ressources humaines, financières et matérielles devra assurer la performance de toutes les fonctions de la comptabilité, de trésorerie, d'immobilisation, de consolidation et de recouvrement. Elle devra en outre assurer la gestion des compétences, le suivi des carrières et des profils du personnel. Dans sa conception, le logiciel de comptabilité sera intégré à un module permettant d'intégrer tous les processus de gestion dans un système

d'information unique. Dans le cadre du programme intérimaire, il s'agira de ***Concevoir et développer un logiciel de comptabilité et de gestion administrative et financière.***

La ***formation des cadres sur la planification et la gestion financière*** est gage de réussite de la modernisation de la gestion de l'AMVS. Le personnel bénéficiera d'un programme de formation conséquent surtout focalisé sur la maîtrise des nouveaux outils et logiciels de gestion et de comptabilité. Le plan de formation sera initié durant la phase de préparation et renforcé pendant la mise en œuvre du plan d'action.

Objectifs recherchés

L'action vise à améliorer les performances de gestion administrative, financière et comptable de l'AMVS.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- élaborer les termes de référence pour la mise en place d'outils et procédures de gestion financières, et comptables performantes ;
- mettre en place un GT ;
- élaborer les outils et procédures de gestion financières, et comptables par le consultant MCA/MCC en collaboration avec l'AMVS et les partenaires intéressés ;
- valider les outils et procédures de gestion financières, et comptables ;
- former les agents de l'AMVS ;
- mettre en œuvre le nouveau système ;
- suivre et évaluer le fonctionnement du nouveau système.

Les cinq dernières étapes se poursuivront en 2011 dans le PRCA.

Résultats attendus

- un manuel de procédures de gestion administrative et financière compatible avec le nouveau statut de l'AMVS est élaboré et mis en œuvre ;
- un logiciel de comptabilité et de gestion est conçu et mis en œuvre ;
- le bilan initial et l'instauration d'une comptabilité matière sont réalisés ;
- les rapports financiers périodiques sont élaborés ;
- l'ensemble du système mis en œuvre pour l'amélioration de la gestion administrative, financière et comptable est suivi et évalué.

Sources de vérification

- document de manuel de procédures ;
- rapport de bilan initial
- rapports financiers périodiques ;
- rapport d'évaluation de la mise en œuvre du nouveau système.

3.3.1.5. Action 1.5 : Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi évaluation

Contenu

Compte tenu de la nature des activités menées par l'AMVS, le système de suivi évaluation sera identique à celui des projets/programmes. Il aura pour fonction première de collecter et traiter les informations découlant des activités, en vue de faciliter la gestion et de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre l'avancement des opérations. En outre, le système doit nourrir la réflexion interne pour améliorer l'impact des investissements, notamment en montrant que les ressources sont bien utilisées et que les stratégies sont des plus performantes. Dans sa conception, le système distinguera deux types d'activités : le suivi interne (monitoring) et le suivi externe (évaluation).

Le système est basé sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), où les résultats sont appréhendés sur toute la logique d'intervention du Plan d'actions (objectif général, objectifs spécifiques, actions), selon la définition de chaîne de résultats (les impacts, les effets et les extrants/produits). Il est prévu à cet effet, la conception et la mise en place d'un système d'information de gestion capable d'intégrer les différentes sources de données.

Le système comprendra un dispositif de suivi interne de type mixte en ce sens que, la mise en œuvre du système est répartie entre toutes les unités opérationnelles mais il y a lieu de prévoir la mise en place d'une cellule légère spécifiquement chargée de coordonner le travail et de jouer le rôle d'interface entre la DG et les directions opérationnelles. Le recours à des sessions d'autoévaluation (participatives) permet également d'impliquer la base dans la mise en œuvre du système.

Le système sera également alimenté par des activités de réflexion critiques comprenant des rencontres, ateliers et réunions au cours desquels le personnel et les partenaires de l'AMVS participeront à l'analyse de la vie de l'AMVS. A cet effet, des ateliers de concertation seront organisés dont un atelier d'élaboration du schéma détaillé du suivi évaluation (cadre du suivi évaluation) prévu en 2011.

Le système comprendra enfin un dispositif de suivi externe qui devrait définir la fréquence des évaluations externes (évaluation à mi-parcours et évaluation finale) et envisager la manière dont les données de planification stratégique fournies par des diagnostics initiaux et spécifiques pourront être intégrées au processus d'évaluation des performances.

Objectif recherché

L'action vise à assurer une gestion technique cohérente des activités du Plan d'actions, basée sur la planification des objectifs, le suivi des activités et l'évaluation régulière des résultats en vue d'un ajustement permanent des stratégies d'intervention.

Taches opérationnelles

La mise en œuvre de l'action consistera à la réalisation des activités suivantes :

- mettre en place un Groupe de Travail pour l'élaboration des TDR en vue du recrutement d'un consultant et le suivi de l'élaboration du système de suivi-évaluation ;
- recruter un consultant (manifestation d'intérêt et sélection) ;

- élaborer un système de suivi évaluation conforme aux standards internationaux et d'un plan de formation des agents en suivi-évaluation ;
- valider le système de suivi-évaluation ;
- renforcer le service de suivi évaluation en équipements ;
- former les agents en suivi-évaluation ;
- mettre en œuvre le système de suivi évaluation en collaboration avec les autres partenaires intéressés ;
- évaluer à l'interne le système.

Les six dernières actions se mettront en œuvre dans le cadre du PRCA.

Résultat attendu

- un système de suivi évaluation opérationnel est élaboré et mis en œuvre ;

Sources de vérification

- document de manuel de suivi-évaluation
- outils de collectes et de traitement des données ;
- base de données ;
- rapports et publications périodiques.

3.3.1.6. Action 1.6 : Renforcer les capacités logistiques de l'AMVS

3.3.1.6.1. Action 1.6.1 : Réhabiliter, construire et équiper les bureaux et logements

Contenu

Faute d'entretien réguliers, les dégradations subies par les bâtiments de l'AMVS se sont aggravées au fil des ans. D'importants travaux de réhabilitation et d'extension s'avèrent nécessaire à la fois pour les rendre fonctionnels et pour faire face aux besoins résultant du déménagement des services de l'AMVS à Niassan.

Objectif recherché

L'objectif recherché dans cette activité est de permettre à l'AMVS d'assurer convenablement ses missions en disposant de bâtiments et d'équipement en bon état.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- réaliser les études de réhabilitation des bâtiments ;
- exécuter les travaux de réhabilitation des bâtiments.

Résultats attendus

- dix logements sont réhabilités ;
- six à usage de bureau sont réhabilités.

Sources de vérification

- procès verbal de réception des logements ;
- procès verbal de réception des bâtiments administratifs.

3.3.1.6.2. Action 1.6.2 : Acquérir et assurer la maintenance du matériel roulant

Contenu

L'AMVS dispose d'un parc automobile vétuste. En effet, les véhicules les plus récents ont été acquis depuis plus de cinq (05) ans et sont actuellement amortis. Le déplacement du siège de l'AMVS à Niassan augmente le nombre de missions à Ouagadougou sur une route défectueuse. L'acquisition de nouveaux véhicules s'avère nécessaire.

Par ailleurs, pour assurer une bonne marche des opérations sur le terrain, l'AMVS doit s'équiper d'un garage léger pour parer aux urgences.

Objectifs recherchés

L'objectif recherché dans cette activité est de permettre à l'AMVS d'effectuer les déplacements nécessaires à l'accomplissement de ses missions, et de pouvoir intervenir sur les périmètres afin d'assurer la supervision de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures et équipements mis à la disposition des organisations de producteurs et de tiers.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- élaborer un plan pluriannuel d'acquisition et de renouvellement de matériel roulant ;
- élaborer les DAO de fourniture de matériel roulant ;
- acquérir le matériel roulant.

Résultat attendu

- de nouveaux matériels sont acquis.

Source de vérification

- procès verbal de réception.

3.3.1.6.3. Action 1.6.4 Renforcer les réseaux AEP de Niassan et de Lô

Contenu

La délocalisation du siège de la Direction Générale de l'AMVS à Niassan a entraîné l'affectation des agents sur le site, ce qui occasionne l'augmentation des besoins en eau potable. Le réseau d'approvisionnement en eau potable (AEP) actuel connaît des problèmes dont la mauvaise qualité de l'eau, impropre à la consommation humaine. En effet, cette eau a une forte teneur en calcium. L'amélioration de l'accès à l'eau potable s'avère nécessaire pour accroître la qualité du service.

Aussi, des dispositifs de traitement de l'eau seront-ils construits afin de servir une eau exempte de substances nocives pour la santé humaine et animale (éventuel changement de forages).

Objectif recherché

L'objectif recherché est de satisfaire les besoins en eau potable des cités de l'AMVS à Niassan et à Lô.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- recruter un bureau chargé de l'étude de renforcement de l'AEP.

Les étapes suivantes seront réalisées dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs (PRCA) :

- superviser et valider les études de renforcement des réseaux AEP de Niassan et de Lô ;
- recruter de l'Entreprise chargée de la réalisation des travaux et du Bureau de contrôle ;
- réaliser et suivre les travaux de renforcement des réseaux AEP de Niassan et de Lô ;
- assurer la réception provisoire des travaux ;
- assurer la réception définitive des travaux.

Résultats attendus

- un bureau chargé de l'étude de renforcement des réseaux AEP est recruté

Source de vérification

- Contrat du marché d'étude

3.3.2. Axe 3 : Réhabilitation et extension des périmètres irrigués

3.3.2.1. Action 3.2 Suivre les études et travaux de réhabilitation des vannes de Léry

Contenu

La gestion du réservoir d'eau de la vallée du Sourou constitue un défi important à relever. En effet, le mode de régulation des crues des cours d'eau du Mouhoun et du Sourou se fait sur des bases qui ne permettent pas toujours de mettre les périmètres irrigués à l'abri des inondations et des pénuries d'eau. Les mécanismes d'alerte en vue de l'évacuation ou de la rétention des eaux par les vannes semblent dépassés. Dans le cadre du Programme de Développement Agricole (PDA) du MCA, un accent particulier est mis sur la gestion des crues du Mouhoun. Cette action est en cours de réalisation par les consultants AD2.

Objectif recherché

L'objectif visé est d'identifier les causes des défaillances des vannes de Léry et les insuffisances actuelles du mécanisme de gestion afin de proposer des solutions pour optimiser la gestion des crues du Mouhoun et régulation du réservoir du Sourou.

Tâche opérationnelle

L'étape de la mise en œuvre de l'étude consiste à la participation au suivi des études.

Résultat attendu

Les études de réhabilitation des vannes de Léry sont suivies.

Sources de vérification

- rapports de suivi ;
- plans provisoires des ouvrages ;

3.3.2.2. Action 3.3 Suivre les études d'aménagement et de réhabilitation des périmètres hydro agricoles

3.3.2.2.1. Action 3.3.1 Suivre les études d'aménagement des périmètres hydro agricoles de Di

Contenu

Dans le cadre de l'intervention du MCA dans la vallée du Sourou, 2033 ha sont prévus pour être aménagés. Cette action vise à déterminer les modalités d'aménagement des 2033 ha.

Objectifs recherchés

L'objectif recherché est de définir l'option technologique d'aménagement la plus appropriée pour le périmètre irrigué de Di à l'issue des études de faisabilité, et de proposer un dossier technique sur la base duquel le recrutement d'entreprises de travaux et de fournisseurs des biens et services sera réalisé.

Tâche opérationnelle

L'étape de la mise en œuvre de l'étude comprend une seule tâche qui est le suivi des études d'aménagements du périmètre de Di

Résultat attendu

- Un dossier d'avant projet détaillé d'aménagement de 2033 ha à Di est élaboré.

Source de vérification

- Le rapport de suivi.

3.3.2.2.2. Action 3.3.2 Assurer le suivi des études d'aménagements du périmètre hydro agricole de Bissan (1200 ha)

Contenu

La procédure de sélection de bureau d'études, engagé depuis 2008 a abouti en 2010. L'étude sera conduite en 2011 dans le cadre du PAFASP. Cette action vise à déterminer les modalités d'aménagement des 1200 ha à Bissan.

Objectifs recherchés

L'objectif recherché est de définir l'option technologique d'aménagement la plus appropriée pour le périmètre irrigué de Bissan à l'issue des études de faisabilité, et de proposer un dossier technique sur la base duquel le recrutement d'entreprises de travaux et de fournisseurs de biens et services sera réalisé.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'étude comprennent une seule tâche qui est l'appui au suivi des études d'aménagements du périmètre de Bissan.

Résultats attendus

- Un dossier d'avant projet détaillé d'aménagement de 1 200 ha de Bissan est disponible

Source de vérification

- Document d'avant projet détaillé

3.3.2.2.3. Action 3.3.3 : Assurer le suivi des études de réhabilitation de 3818 ha d'anciens périmètres

Contenu

Il s'agira d'assurer le suivi de l'exécution de cette étude. Pour des contraintes budgétaires, l'étude sera conduite en deux étapes. La première étape portera sur 1318 ha et la seconde étape portant sur 2500 ha.

Objectifs recherchés

L'objectif recherché est d'identifier le dysfonctionnement des anciens périmètres irrigués afin de proposer un dossier technique sur la base duquel le recrutement d'entreprises de travaux et de fournisseurs de biens et services sera réalisé.

Tâches opérationnelles

Les étapes de mise en œuvre sont :

- classer par ordre de priorité les périmètres à réhabiliter ;
- recruter les consultants pour les études ;
- suivre les études.

Résultats attendus

- Un avant projet détaillé de réhabilitation de 3818 ha est disponible.

Source de vérification

Document d'avant projet détaillé.

3.3.3. Axe 5 : Sécurisation foncière

3.3.3.1. Action 5.1 : Participer à la délimitation et à l'immatriculation du domaine foncier de l'Etat

Contenu

Du fait que le périmètre de l'AMVS n'a pas encore été délimité et reconnu formellement sur le terrain, il faut craindre qu'un projet, bornage/immatriculation dudit périmètre ne rencontre quelques difficultés sur le terrain avec les propriétaires coutumiers et les titulaires de droits d'usages fonciers. En vue de cerner les difficultés et les prendre en charge éventuellement dans le processus de reconnaissance des droits de l'Etat sur les terres de la vallée, il est indispensable de mener une étude socio-foncière avant toute action. Par ailleurs, il est prévu dans les interventions du MCA-BF l'immatriculation des parcelles à travers le projet sécurisation foncière.

Objectifs recherchés

L'action vise à déterminer les conditions favorables d'une action de délimitation, de bornage, d'immatriculation des terres de la vallée comme terres du domaine de l'Etat conformément à la loi portant régime foncier rural au Burkina Faso et ses textes d'application.

Tâches opérationnelles

Il s'agit d'assurer la déclaration de la zone de la vallée du Sourou comme zone d'utilité publique (ZUP).

Résultat attendu

- La vallée du Sourou est déclarée zone d'utilité publique.

Source de vérification

- Décret de déclaration de la zone d'intervention de l'AMVS comme zone d'utilité publique.

3.3.3.2. Action 5.2 Participer aux opérations de sécurisation foncière des parcelles des exploitants

Contenu

Il est prévu le recensement, l'identification des parcelles existants et l'organisation de l'installation des exploitants sur le nouveau périmètre de Di. L'occupation des parcelles se fera de manière à sécuriser les bénéficiaires, qui en retour s'engageront à observer les clauses consignées dans le cahier de charges.

Objectif recherché

L'objectif est de permettre une production intensive durable et la préservation du capital productif par l'adoption de bonnes pratiques agricoles grâce à la sécurisation du droit des exploitants sur leur parcelle.

Tâche opérationnelle

Il s'agit de participer à l'élaboration de la liste des exploitants par périmètre.

Résultat attendu

- la liste des exploitants est élaborée.

Source de vérification

- liste des exploitants

3.3.4. Axe 6 : Gestion environnementale

3.3.4.1. Action 6.1 Appuyer la mise en œuvre des Programmes de réinstallation (PR)

Contenu

Le Plan stratégique de l'AMVS prévoit d'aménager et/ ou réhabiliter 15 000 ha de terres de la vallée du Sourou à l'horizon 2025. Particulièrement, dans le cadre de l'intervention du MCA pour l'aménagement de 2033 ha à Di, des populations du site du projet seront affectées par

l'aménagement. Il est nécessaire d'assurer leur réinstallation, tout en minimisant les effets négatifs, d'une part sur leur activité et leur vie, et d'autre part sur l'environnement.

Objectif recherché

Le programme de réinstallation vise à assurer le déplacement des populations qui habitent la zone de projet ou qui y mènent des activités de production ou de protection de l'environnement dans les conditions les meilleures.

Tâche opérationnelle

Il s'agit d'appuyer à la préparation du PR du périmètre de Di.

Résultats attendus

- le plan de réinstallation de la population affectée par l'aménagement de Di est élaboré.

Source de vérification

- Document de plan de réinstallation

IV. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS (PRCA)

4.1. Contenu du programme

Le programme consiste à la mise en œuvre des programmes de renforcement des acteurs directs et indirects et des autres intervenants par la mise en œuvre de programmes d'appui institutionnels et de formation.

4.2. Objectifs et résultats attendus

L'objectif poursuivi est l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services d'appui-conseil, et de gestion des activités. Il est attendu de la mise en œuvre du programme les résultats suivants :

- les performances de l'AMVS sont améliorées ;
- les organisations professionnelles des exploitants sont fonctionnelles et offrent des services à leurs membres ;
- les structures déconcentrées des Ministères en charge de l'Agriculture, des Ressources animales et de l'Environnement jouent leurs rôles dans la mise en œuvre des activités ;
- les prestataires locaux privés ou associatifs exécutent des contrats de partenariat.

4.3. Composantes du programme

Le PRCA s'exécute à travers les deux composantes suivantes :

- renforcement des capacités de l'AMVS ;
- renforcement des capacités des exploitants et des autres intervenants.

4.3.1. Composante renforcement des capacités de l'AMVS

4.3.1.1. Objectifs de la composante

Le projet est conçu pour une intégration des trois modules de suivi évaluation, de comptabilité/gestion et de la maintenance qui seront installés et développés durant le programme intérimaire (2010). Il s'agira de concevoir et de mettre en place un système d'information capable d'intégrer la gestion des domaines d'activités suivants : la maintenance des infrastructures d'irrigation, la gestion de l'eau, le suivi de la mise en valeur, la gestion des terres, le suivi du fonctionnement des coopératives et des AUE, le suivi-évaluation des programmes et activités, le suivi financier, etc. Le système d'information devra être ouvert à tous les partenaires de l'AMVS.

4.3.1.2. Résultats attendus

Les résultats attendus portent sur :

- l'amélioration de la lisibilité et de la transparence de l'information liée aux attributions (éviction, aux données de mise en valeur des parcelles, programme annuel d'entretien ...), ainsi qu'une gestion du foncier et du service de l'eau ;
- la pérennisation du système hydro-agricole avec des économies issues d'une meilleure programmation des entretiens, d'un accroissement des redevances collectées ;
- la maîtrise à long terme de la gestion des terres et de l'eau.

4.3.1.3. Contenu de la composante

4.3.1.3.1. Axe1 : Réorganisation, restructuration et dynamisation de l'AMVS

4.3.1.3.1.1. Action 1.1 Approuver le Plan d'actions et élaborer les Programmes et Budgets Annuels successifs

Contenu

L'élaboration de plans annuels est une démarche méthodologique de planification imposée par le plan stratégique. Selon la démarche prévue, le plan annuel est tiré du plan d'action quinquennal qui est évalué chaque année en vue d'un réajustement des objectifs annuels, compte tenu des performances enregistrées. Le travail va consister à : i) identifier des activités qui seront entreprises chaque année, ii) programmer les délais et les périodes d'exécution, iii) évaluer et affecter les moyens, iv) identifier les parties prenantes, v) prévoir les mécanismes de contrôle et supervision, vi) quantifier les résultats attendus.

Objectif recherché

L'action vise à rationaliser les activités de l'AMVS en fonction des ressources disponibles, des potentialités et de l'évolution du contexte politico-économique et social.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de cette action comprennent les tâches suivantes :

- préparer les programmes d'activités et les budgets annuels ;
- évaluer à mi-parcours le Plan d'actions 2010-2015 de l'AMVS, le plan d'actions de la DRAHRH, de la DREDD, de la DRRA et de l'UCAVASO ;
- évaluer le Plan d'actions 2010-2015 de l'AMVS et des autres partenaires ;
- élaborer le plan d'actions 2016-2020 de l'AMVS.

Résultats attendus

- les plans d'actions 2010-2015 de l'AMVS, et de ses partenaires sont élaborés
- les programmes d'activités et les budgets annuels sont élaborés et mis en œuvre ;
- les plans d'Actions 2010-2015 de l'AMVS, et de ses partenaires sont actualisés ;
- le plan d'actions 2016-2020 est élaboré.

Source de vérification

- délibérations du Conseil d'Administration de l'AMVS (CA/AMVS) ;
- documents de programmes d'activités et budgets annuels ;
- documents de plan stratégique et plan d'actions ;
- document de plan d'actions 2016-2020.

4.3.1.3.1.2. Action 1.2 Proposer et mettre en œuvre un plan de réorganisation et restructuration de l'AMVS

Contenu

Il s'agira de faire l'état des lieux des ressources humaines, des moyens matériels et logistiques, des procédures et stratégies d'intervention. Cette action doit permettre d'expliquer les causes du fonctionnement insuffisant des services de l'AMVS, et sur la base des contraintes, faire des recommandations idoines. Des discussions très ouvertes et participatives doivent permettre de retenir les actions à mener dans le cadre du plan de renforcement des performances générales de l'AMVS. Le futur statut de l'AMVS devrait être pris en compte dans les propositions de solutions.

Objectifs recherchés

L'action vise à :

- identifier les goulots d'étranglement de l'offre de services de l'AMVS en matière d'organisation et de gestion ;
- formuler des plans de renforcements des capacités des agents de l'équipe de gestion et d'encadrement technique et organisationnel en relation avec l'O&M ;
- doter l'AMVS d'un statut conforme à son nouveau mandat.

Tâches opérationnelles

- préparer les TdR du groupe de travail (GT) ;
- élaborer le plan de réorganisation et les textes y afférents par le GT ;
- assurer l'approbation et l'adoption du plan réorganisation et des textes y afférents par le Gouvernement ;
- mettre en œuvre du plan de réorganisation ;
- évaluer la mise en œuvre du plan de réorganisation.

Résultat attendu

- Le nouveau mandat de l'AMVS est défini.

Source de vérification

- Décret portant nouveau statut de l'AMVS

4.3.1.3.1.3. Action 1.4 Elaborer et mettre en place des outils pour améliorer la gestion comptable et financière

Contenu

Le contenu de cette action est déjà exposé dans le PI. Il s'agira ici d'élaborer et de mettre en œuvre le nouveau système de gestion qui aura été conçu en 2010.

Objectifs recherchés

L'action vise à améliorer les performances de gestion administrative, financière et comptable de l'AMVS.

Tâches opérationnelles

Les principales étapes ayant déjà été réalisées dans le PI, il s'agit dans le PRCA d'exécuter les tâches suivantes :

- élaborer un nouveau système de gestion ;
- acquérir un logiciel de gestion ;
- assurer la formation des agents ;
- mettre en œuvre le nouveau système ;
- suivre et évaluer le fonctionnement du nouveau système.

Résultats attendus

- la stratégie financière de l'AMVS est mieux structurée ;
- la DAF maîtrise le pilotage de la performance financière ;
- la réglementation et les normes de gestion sont respectées ;
- les données sont centralisées et mieux exploitées grâce au système d'intégration des informations comptables selon un référentiel commun ;
- le contrôle interne et la gestion des risques sont assurés ;
- le service du personnel libéré des contraintes administratives et financières se concentre sur ses missions essentielles.

Sources de vérification

- structure et nomenclature du budget ;
- rapports analytiques avec ratios ;
- rapport du contrôle interne et des audits conventionnels ;
- référentiels et base de données ;
- fiches individuels des agents, notation des agents, avancement des agents.

4.3.1.3.1.4. Action1.5 : Elaborer et mettre en œuvre un nouveau système de suivi évaluation

Contenu

Le contenu de cette action est déjà exposé dans le PI. Il s'agira ici d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau système de suivi-évaluation. Il sera piloté par un service renforcé en ressources humaines, matériels (outils, équipements, logistiques et logiciels) et formations.

Objectifs recherchés

L'action vise à assurer une gestion technique cohérente des activités du Plan d'actions, basée sur la planification des objectifs, le suivi des activités et l'évaluation régulière des résultats en vue d'un ajustement permanent des stratégies d'intervention.

Taches opérationnelles

Certaines étapes ayant déjà été initiées dans le PI, il s'agit dans le PRCA d'exécuter les tâches suivantes :

- élaborer un système de suivi évaluation conforme aux standards internationaux et d'un plan de formation des agents en suivi-évaluation ;
- valider le système de suivi-évaluation ;
- renforcer le service de suivi évaluation en équipements ;
- former les agents en suivi-évaluation ;
- mettre en œuvre le système de suivi évaluation en collaboration avec les autres partenaires intéressés ;
- évaluer à l'interne le système.

Résultat attendu

- un système de suivi évaluation opérationnel est élaboré et mis en œuvre ;

Sources de vérification

- document de manuel de suivi-évaluation ;
- outils de collectes et de traitement des données ;
- base de données ;
- rapports et publications périodiques.

4.3.1.3.1.5. Action 1.6 : Renforcer les capacités logistiques de l'AMVS

4.3.1.3.1.5.1. Action 1.6.1: Réhabiliter, construire et équiper les bureaux et les logements

Contenu

L'AMVS dispose de nombreuses infrastructures immobilières réalisées à Niassan depuis les années 1985. Ces infrastructures comprennent les logements administratifs et les bâtiments à usage de bureau. Dans le cadre de l'aménagement du siège de l'AMVS à Niassan, la réfection/réhabilitation de ces bâtiments peut permettre d'abriter les services et contribuer au logement d'une bonne partie du personnel. L'évaluation de l'état des bâtiments montre que la plupart de ces constructions ont subi des dégradations nécessitant des travaux de génie civil plus ou moins lourds. La situation de ces travaux est donnée ci-dessous :

- travaux de réfection et de réhabilitation de 32 villas F4 et 32 villa F3 ;
- travaux d'aménagement du campement.

En plus de ces travaux, il est prévu la réalisation des études architecturales et la construction d'un bâtiment devant abriter le siège de l'AMVS à Niassan.

Objectifs recherchés

L'action vise à permettre à l'AMVS d'offrir un service de qualité et de proximité aux exploitants grâce à l'implantation effective et fonctionnelle de son siège à Niassan afin que le personnel puisse donner le meilleur de lui-même et permettre l'atteinte des résultats.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- sélectionner un bureau pour les études architecturales et d'ingénierie (APD, DAO) du nouveau siège ;
- exécuter les études architecturales et d'ingénierie (APD, DAO) du nouveau siège ;
- sélectionner les Entreprises pour la construction du nouveau siège ;
- réaliser les travaux de construction du nouveau siège ;
- acquérir les équipements du nouveau siège ;
- acquérir des équipements pour les bâtiments existants et du siège;
- assurer la maîtrise d'ouvrage délégué pour les études de réhabilitation des bâtiments et logements existants ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de réhabilitation des bâtiments.

Résultats attendus

- les bureaux sont fonctionnels ;
- le siège est construit, équipé et fonctionnel ;
- les logements sont réhabilités.

Sources de vérification

- Rapports d'études ;
- PV de réception ;
- Rapports d'exécutions.

4.3.1.3.1.5.2. Action 1.6.2 Acquérir et assurer la maintenance du matériel roulant

Contenu

Cette action ayant connu un début de mise en œuvre au cours du PI, il s'agira de poursuivre l'acquisition de matériels roulants et d'assurer leur entretien et maintenance.

Objectifs recherchés

L'objectif recherché dans cette activité est de permettre à l'AMVS d'effectuer les déplacements nécessaires à l'accomplissement de ses missions, et de pouvoir intervenir sur les périmètres en cas d'urgence

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- élaborer un plan pluriannuel d'acquisition et de renouvellement de matériel roulant ;
- élaborer les DAO de fournitures et du matériel roulant ;
- acquérir les matériels roulants.

Résultats attendus

- de nouveaux véhicules sont acquis ;
- les anciens véhicules sont réhabilités.

Sources de vérification

- procès verbaux de réception des véhicules ;

4.3.1.3.1.5.3. Action 1.6.3 Appuyer la restructuration/privatisation du garage de Di

Contenu

Un important garage ayant appartenu à la SOFITEX existe à Di, et est de nos jours en situation d'abandon. Un diagnostic approfondi de ce garage devra être fait. Ce diagnostic sera assorti d'une proposition de restructuration afin d'offrir des services de machinisme agricole aux exploitants de la vallée du Sourou. Le garage restructuré sera soit mis en gérance, ou privatisé.

Objectif recherché

L'objectif de la restructuration du garage de Di est de pouvoir offrir des services de machinisme, de maintenance des équipements agricoles dans la vallée du Sourou.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- élaborer dans le cadre de la stratégie pour l'O&M des périmètres existants et de Di dans la vallée du Sourou d'une proposition de restructuration/privatisation du garage de Di.
- mettre en œuvre la proposition retenue.

Résultat attendu

- le service de maintenance et de travaux de machinisme agricole sont disponibles dans la vallée du Sourou.

Source de vérification

- contrat de gérance ou dossier de cession/privatisation.

4.3.1.3.1.5.4. Action 1.6.4 Renforcer les réseaux AEP de Niassan et de Lô

Contenu

La délocalisation du siège de la Direction générale de l'AMVS à Niassan a entraîné l'affectation des agents sur le site, ce qui occasionne l'augmentation des besoins en eau potable. Le réseau d'approvisionnement en eau potable (AEP) actuel connaît un certain nombre de problèmes dont la mauvaise qualité de l'eau, impropre à la consommation humaine. En effet, cette eau a une forte teneur en calcaire. L'amélioration de l'accès à l'eau potable s'avère nécessaire pour accroître la qualité du service.

Aussi, des propositions seront-elles adoptées pour disposer de l'eau potable en quantité suffisante pour les cités de l'AMVS à Lô et à Niassan.

Objectif recherché

L'objectif recherché est de satisfaire les besoins en eau potable des cités de l'AMVS à Lô et à Niassan.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- superviser les études de renforcement des réseaux AEP de Niassan et de Lô ;
- recruter l'entreprise chargée de la réalisation des travaux et du Bureau de contrôle ;
- suivre des travaux de renforcement des réseaux AEP de Niassan et de Lô ;
- réceptionner provisoirement des travaux ;
- réceptionner définitivement des travaux ;

Résultats attendus

- disponibilité de l'eau potable ;
- accès à l'eau potable.

Source de vérification

- avant projet détaillé ;
- rapports d'exécution ;
- PV de réception.

4.3.1.3.1.5.5. Action 1.6.5 Réaliser les travaux de construction du mur de clôture de l'enceinte de l'AMVS

Contenu

Le siège de l'AMVS à Niassan comprend un ensemble de six (06) bâtiments à usage de bureau, un garage, des magasins et des bâtiments plus ou moins dispersés et exposés à la circulation permanente des engins agricoles et véhicules de toute nature. Cet état de fait ainsi que le manque d'assainissement sont de nature à porter atteinte à la quiétude ainsi qu'à la sécurité des biens (infrastructures et documents).

Il s'agira de construire des clôtures autour des bâtiments de service afin de permettre aux agents de travailler dans la sécurité et la quiétude.

Objectifs recherchés

L'objectif recherché est d'une part la sécurisation des biens, documents et agents, et d'autre part de création de conditions favorables au bon rendement des services. .

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- recruter l'entreprise chargée de la réalisation des travaux ;
- réaliser et suivre les travaux de construction du mur de clôture de l'AMVS ;
- réaliser et suivre les travaux de construction du mur de clôture de l'AMVS ;

- assurer la réception provisoire des travaux de construction du mur de clôture de l'AMVS ;
- assurer la réception définitive les travaux.

Résultat attendu

- L'enceinte de l'AMVS est clôturée.

Sources de vérification

- avant projet détaillé ;
- rapports d'exécution ;
- PV de réception

4.3.1.3.1.5.6. Action 1.6.6 Assurer la fourniture et l'installation d'un système de télécommunication à Niassan

Contenu

Les outils de communication constitueront un moyen important dans la mise en œuvre des actions de l'AMVS. La Direction Générale étant installée à Niassan dans la vallée du Sourou, enclavée aussi bien du point de vue des infrastructures routières que des télécommunications, les besoins de communications (réseau de téléphone fixe national, réseaux mobiles (GSM) fluctuant, réseaux internet pratiquement inopérants), la télécommunication constitue un outil efficace pour atténuer les conséquences de l'éloignement du siège de Ouagadougou la capitale.

En effet, pour accomplir sa mission, l'AMVS doit pouvoir communiquer à tout moment, ceci afin de pouvoir rendre compte de progrès réalisés sur le terrain, mais de pouvoir échanger avec les autorités locales, nationales et les partenaires techniques et financiers. En attendant le déploiement des services courants efficaces en matière de télécommunication (téléphone, fax, internet), l'AMVS entend se doter d'un système de communication autonome, utilisant un faisceau satellitaire.

Objectif recherché

L'objectif recherché est de doter l'AMVS d'un système de communication efficace afin d'assurer la fluidité des relations professionnelles entre l'AMVS, sa tutelle, l'Administration locales, et ses partenaires techniques et financiers.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- recruter une entreprise chargée de la fourniture et de l'installation du système de télécommunication ;
- fournir et d'installer un système de télécommunication ;
- réceptionner les fournitures et les travaux d'installation.

Résultat attendu

- l'AMVS dispose d'un système de télécommunication performant

Sources de vérification

- PV de sélection ;
- PV de réception.

4.3.1.3.1.5.7. Action 1.6.7 Réhabiliter et équiper deux salles de formation

Contenu

Les travaux réhabilitation des salles de formation et de la salle de conférence s'inscrivent dans le cadre des mesures de réhabilitation des infrastructures de l'AMVS afin d'accroître et d'améliorer son offre de service en matière de formation et autres rencontres.

Objectifs recherchés

L'action vise à rendre opérationnelles deux (02) salles de formation qui ne sont plus utilisables à l'heure actuelle au regard de l'ampleur des dégradations qu'elles ont subies au fil des ans. Cette réhabilitation permettra également de rendre la salle de conférence plus fonctionnelle.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent les tâches suivantes :

- élaborer le dossier d'appel d'offres des travaux ;
- recruter des prestataires chargés de la réalisation des travaux ;
- superviser les travaux ;
- réceptionner les fournitures et équipements pour les salles réhabilitées ;
- réceptionner les travaux.

Résultat attendu

- 2 salles de formation sont réhabilitées et équipées

Source de vérification

- PV de réception

4.3.1.3.1.5.8. Action 1.6.8 Réaliser le branchement électrique des bâtiments de l'AMVS au réseau SONABEL

Contenu

Au cours de l'année 2010, un programme d'électrification de la vallée du Sourou a été entamé. Pour le moment, l'alimentation électrique de l'AMVS est assurée par des moteurs thermiques, dont les coûts d'exploitation sont très élevés, grevant ainsi les charges de l'AMVS. Par ailleurs, le temps réduit de fourniture de l'électricité à Niassan, qui est de 8 heures par jour, ne permet pas un travail soutenu. Le raccordement des bâtiments de l'AMVS (bureaux, logements, garage et autres) devrait assurer une fourniture continue et à moindre coût de l'électricité.

Objectifs recherchés

L'action vise à renforcer les capacités de travail de l'AMVS grâce à la fourniture permanente de l'électricité par le branchement des bâtiments de l'AMVS au réseau électrique de la SONABEL.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent les tâches suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre une convention avec la SONABEL pour les études et la réalisation des travaux de branchement ;
- réaliser les études et les travaux ;
- réceptionner les travaux et équipements.

Résultat attendu

- Les bâtiments de l'AMVS sont connectés au réseau de la SONABEL.

Sources de vérification

- Rapport d'études ;
- PV de réception

4.3.1.3.1.6. Action 1.7 Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication

Contenu

Malgré les efforts qui ont été déployés en matière de communication, force est de constater une méconnaissance assez grande de l'institution, de ses missions, de ces acquis, mais aussi de ses insuffisances de sorte à pouvoir engager un processus de dialogue qui permettrait à l'ensemble des acteurs d'apporter leur contribution aux actions de progrès. Aussi, s'avère-t-il nécessaire de conduire des actions visant à mettre en évidence le processus de développement de la vallée du Sourou et à susciter la contribution des acteurs.

Objectif recherché

L'objectif recherché est d'assurer une visibilité des actions de l'AMVS.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- élaborer des termes de références et mettre en place un groupe de travail pour l'élaboration du plan ;
- élaborer et valider le plan de communication ;
- mettre en œuvre le plan de communication.

Résultat attendu

- un plan de communication est élaboré et mise en œuvre.

Sources de vérification

- document de plan de communication ;
- rapport d'atelier de validation.

4.3.1.3.1.7. Action 1.8 Transférer progressivement à la DRAHRH les activités d'appui à la production agricole, à la transformation, au stockage et à la commercialisation des produits agricoles et halieutiques

Contenu

Les missions et le mandat de l'AMVS étant centrés sur la gestion des infrastructures et équipements hydrauliques, les actions d'appui à l'intensification, à la diversification, à la valorisation et à la commercialisation des productions agricoles et halieutiques seront transférées progressivement à la DRAHRH de la Boucle du Mouhoun. Ce processus de transfert sera défini dans un plan, qui précisera les modalités, le chronogramme, les moyens et mesures d'accompagnement.

Objectifs recherchés

L'action vise à assurer le transfert progressif des activités d'appui à l'intensification, à la diversification, à la valorisation et à la commercialisation des productions agricoles et halieutiques.

Tâches opérationnelles

Les étapes de cette action vont consister à :

- élaborer les TDR et le mandat du Groupe de Travail chargé de l'élaboration du plan de transfert des activités d'appui à l'intensification, à la diversification, à la valorisation et à la commercialisation des productions agricoles et halieutiques à la DRAHRH et mettre en place le GT ;
- élaborer un projet de plan de transfert des activités d'appui à l'intensification, à la diversification, à la valorisation et à la commercialisation des productions agricoles et halieutiques à la DRAHRH et les textes y afférents ;
- organiser un atelier d'échanges et de validation du plan de transfert ;
- appuyer la DRAHRH pour l'expérimentation d'actions-test de développement des filières porteuses ;
- appuyer la DRAHRH pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de production de semences de base de concert avec l'INERA ;
- appuyer le PAIE pour l'expérimentation d'actions-test d'introduction en matière de productions halieutiques ;
- faire signer les conventions de transfert des activités d'appui à l'intensification, à la diversification, à la valorisation et à la commercialisation des productions agricoles et halieutiques à la DRAHRH ;
- mettre en œuvre le processus de transfert des activités d'appui à l'intensification, à la diversification, à la valorisation et à la commercialisation des productions agricoles et halieutiques à la DRAHRH ;
- évaluer le processus de transfert des activités d'appui à l'intensification, à la diversification, à la valorisation et à la commercialisation des productions agricoles et halieutiques à la DRAHRH.

Résultat attendu

- les activités d'appui à l'intensification, à la diversification, à la valorisation et à la commercialisation des productions agricoles et halieutiques à la DRAHRH sont transférées.

Source de vérification

- document de transfert.

4.3.1.3.1.8. Action 1.9 Transférer progressivement à la DRRA les activités d'appui à la production et à la santé animale

Contenu

Les missions et le mandat de l'AMVS étant centrés sur la gestion des infrastructures et équipements hydrauliques, les actions d'appui à la production et à la santé animale seront transférées progressivement à la DRRA de la Boucle du Mouhoun. Ce processus de transfert sera défini dans un plan, qui précisera les modalités, le chronogramme, les moyens et mesures d'accompagnement.

Objectifs recherchés

L'action vise à assurer le transfert progressif des activités d'appui à l'intensification, à la diversification, à la valorisation et à la commercialisation des productions agricoles et halieutiques.

Tâches opérationnelles

Les étapes de cette action vont consister à :

- élaborer les TDR et le mandat du Groupe de Travail chargé de l'élaboration du plan de transfert des activités d'appui à la production et à la santé animale à la DRRA et mettre en place le GT ;
- élaborer un projet de plan de transfert des activités d'appui à la production et à la santé animale à la DRRA et les textes y afférents ;
- organiser un atelier d'échanges et de validation du plan de transfert ;
- faire signer les conventions de transfert des activités d'appui à la production et à la santé animale à la DRRA ;
- mettre en œuvre le processus de transfert des activités d'appui à la production et à la santé animale à la DRRA ;
- évaluer le processus de transfert des activités d'appui à la production et à la santé animale à la DRRA.

Résultat attendu

- les activités d'appui à la production et à la santé animale à la DRRA sont transférées.

Source de vérification

- Document de transfert.

4.3.1.3.1.9. Action 1.10 Transférer progressivement à la DREDD les activités d'appui à la gestion environnementale

Contenu

Les missions et le mandat de l'AMVS étant centrés sur la gestion des infrastructures et équipements hydrauliques, les actions d'appui à la gestion environnementale seront transférées progressivement à la DREDD de la Boucle du Mouhoun. Ce processus de transfert sera défini dans un plan, qui précisera les modalités, le chronogramme, les moyens et mesures d'accompagnement.

Objectifs recherchés

L'action vise à assurer le transfert progressif des activités gestion environnementale.

Tâches opérationnelles

Les étapes de cette action vont consister à :

- élaborer les TDR et le mandat du Groupe de Travail chargé de l'élaboration du plan de transfert des activités d'appui à la gestion environnementale à la DREDD et mettre en place le GT ;
- élaborer un projet de plan de transfert des activités d'appui à la gestion environnementale à la DREDD et les textes y afférents ;
- organiser un atelier d'échanges et de validation du plan de transfert ;
- faire signer les conventions de transfert des activités d'appui à la gestion environnementale à la DREDD ;
- mettre en œuvre le processus de transfert des activités d'appui à la gestion environnementale à la DREDD ;
- évaluer le processus de transfert des activités d'appui à la gestion environnementale à la DREDD.

Résultat attendu

- les activités d'appui à la production et à la gestion environnementale à la DREDD sont transférées;

Source de vérification

- Document de transfert.

4.3.1.3.1.10. Action 1.11.1 Appuyer l'élaboration des plans d'actions des partenaires

Contenu

Les missions ne faisant plus partie du mandat de l'AMVS seront transférées à la DRAHRH, à la DRRA et à la DREDD. Pour assurer une mise en œuvre réussie du plan d'actions de l'AMVS et des actions d'appui-conseils aux producteurs, l'AMVS accompagnera ces institutions pour l'élaboration de plan d'actions spécifiques. Il en sera de même pour les organisations des producteurs à travers leur faîtière qui est l'UCAVASO.

Objectif recherché

L'action vise à engager les discussions avec les partenaires de terrain pour assurer une mise en œuvre concertée du plan d'actions de l'AMVS.

Tâches opérationnelles

Les étapes de cette action vont consister à :

- appuyer l'élaboration des plans d'actions de la DRAHRH, de la DRRA et de la DREDD ;
- appuyer l'élaboration du plan d'actions de l'UCAVASO

Résultat attendu

- les plans d'actions des institutions publiques (DRAHRH, DRRA et DREDD) sont élaborés ;
- le plan d'actions de l'UCAVASO est élaboré

Source de vérification

- Documents de plans d'actions.

4.3.1.3.1.11. Action 1.13. Mise en place d'un système de gestion efficace du garage de Niassan

Contenu

L'AMVS dispose d'un garage à Niassan dont l'état physique présente des déficiences dues à un déficit d'entretien. Par ailleurs, le fonctionnement du garage est à améliorer. Un diagnostic approfondi de ce garage devra être fait en vue d'assurer un entretien régulier du parc de l'AMVS.

Objectif recherché

L'objectif de cette action est de pouvoir offrir des services de mécanisme, de maintenance du parc de l'AMVS.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- Recruter un consultant pour l'élaboration d'un système de gestion et d'un manuel de procédures ;
- Élaborer le système de gestion et du manuel de procédures ;
- Adopter le système de gestion et du manuel de procédures ;
- Sélectionner des fournisseurs pour l'acquisition d'équipements ;
- Réceptionner les équipements ;
- Mettre en œuvre le nouveau système de gestion du garage ;
- Évaluer le système de gestion du garage.

Résultat attendu

- la gestion du garage est efficace

Source de vérification

- Document de manuel de procédures.

4.3.1.3.1.12. Action 1.14. Appui au fonctionnement de l'AMVS

Contenu

Le recentrage de l'AMVS sur son nouveau mandat lui donne un rôle important de leadership en vue de faire de la vallée du Sourou un pôle de croissance économique. Pour ce faire, la mise en sa disposition de ressources financières pour son fonctionnement au quotidien et initier des actions de recherche de fonds en vue de réalisation la réhabilitation et de nouveaux aménagements des anciens aménagements.

Objectif recherché

L'objectif de cette action est d'octroyer les ressources suffisantes pour permettre à l'AMVS de jouer son rôle de leadership et la mise en œuvre satisfaisante du plan d'actions.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- appuyer l'AMVS à assurer son fonctionnement dans le cadre de la mise du plan d'actions ;
- mener des actions de plaidoyer pour la mobilisation des fonds.

Résultat attendu

- l'AMVS dispose de ressources financières suffisantes en vue d'assurer son rôle de leadership dans la mise en œuvre du plan d'actions ;
- des fonds sont mobilisés pour assurer la réhabilitation d'anciens périmètres et la réalisation de nouveaux périmètres.

Source de vérification

- le budget
- accords de financements avec les partenaires.

4.3.1.3.1.13. Action 1.15. Réhabilitation de l'usine de Gouran

Contenu

Le manque d'un épierreur dans les installations de l'usine de décortiquage de riz installé à Gouran ne lui permet pas de fournir un riz de bonne qualité. L'acquisition et l'installation de cette pièce permettra d'ajouter de la valeur au riz décortiqué.

Objectif recherché

L'objectif de cette action est d'améliorer la qualité du riz décortiqué au niveau de cette usine.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent des tâches suivantes :

- Acquérir et installer un épierreur au niveau de l'usine.

Résultat attendu

- l'usine produit un riz de qualité ;

Source de vérification

- PV d'installation

4.3.1.3.2. Axe2 : Organisation et renforcement des capacités des OP et Associations

4.3.1.3.2.1. Action2.1 Définir un cadre juridique et organisationnel pour la création et le fonctionnement des Association d'Usagers de l'Eau

Contenu

Le décret N°2006-453/PRES/PM/MAHRH/MATD portant création, attributions et organisation des comités d'irrigants sera le cadre institutionnel de référence pour entamer l'organisation des exploitants des périmètres du Sourou. Il est à noter toutefois que, si le dispositif préconisé convient aux petits aménagements et aux bas-fonds aménagés, il n'est pas suffisamment outillé pour organiser et consolider à moyen terme, l'ensemble des usagers de l'eau dans les grands périmètres comme le Sourou ou Bagré. Conscient des insuffisances qui pourraient à terme être décelées de l'application de ce décret dans les opérations de gestion de l'eau et de la maintenance des équipements hydrauliques, il est prévu à travers cette action la définition d'un cadre juridique et organisationnel plus adapté au cas du Sourou, pour ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des Association des usagers de l'Eau.

Objectif recherché

L'action vise à contribuer à la prise de textes juridiques et réglementaires portant création, organisation et fonctionnement des AUE dans la vallée du Sourou.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'étude comprennent les tâches suivantes :

- élaborer le mandat et tâches du Groupe de Travail (GT) qui travaillera en concertation avec le consultant AD7 ;
- élaborer les projets de textes à soumettre au MAHRH pour adoption ;
- mettre en œuvre des textes juridiques et réglementaires.

Résultats attendus

- le cadre juridique et organisationnel pour la mise en œuvre de l'O&M et le partage des responsabilités entre notamment l'AMVS et les AUE sont définis;
- le cadre juridique et organisationnel pour la création et le fonctionnement des AUE est défini sur la base d'un consensus et des textes juridiques;

- les Associations d'Usagers de l'Eau des zones aménagées existantes et des zones à aménager de la vallée du Sourou sont convenablement mises en place, organisées et formées pour fonctionner de manière autonome en matière administrative, de contrôle, règlementaire et financière.

Source de vérification

- textes portant création, organisation et fonctionnement des AUE.

4.3.1.3.2.2. Action 2.2 Appuyer à la création, à la structuration et au renforcement des Associations d'Usagers de l'Eau (AUE).

Contenu

Au Burkina Faso, la gestion participative de l'utilisation de l'eau dans les périmètres irrigués est réglementée par le décret N°2006-453/PRES/PM/MAHRH/MATD portant création, attributions, organisations et fonctionnement des comités d'irrigants sur les périmètres irrigués. En attendant la mise place d'un cadre juridique plus adapté, les exploitants des périmètres de la vallée du Sourou seront organisés en référence à cette réglementation pour la gestion des infrastructures secondaires, tertiaires, des tours d'eau, des vannes etc. Il s'agira de faire l'état des lieux des Associations existantes en vue de les renforcer et d'appuyer la création de structures Associatives là où il en n'existe pas. La création des structures s'attachera au respect des principes de fonctionnement démocratique, de responsabilité, de représentativité etc. Tous les utilisateurs de l'eau des périmètres aménagés seront sensibilisés pour être membres de ces Associations. Les Associations seront de forme fédérative et organisées par niveau (périmètre, système d'irrigation, blocs, parcelles). Les associations de base seront regroupées en structures faîtière/union à l'échelle de la vallée.

Objectifs recherchés

L'action vise à créer les bases organisationnelles et techniques pour la prise en main des opérations de la maintenance et de la gestion de l'eau au niveau des périmètres, des blocs et des parcelles par les exploitants organisés en AUE.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'étude comprennent les tâches suivantes :

- mettre en place un Groupe de travail pour (i) assister le consultant AD7 au recensement des irrigants, (ii) participer à la sensibilisation des acteurs ;
- créer et mettre en place les AUE ;
- évaluer le processus de création des AUE par le consultant AD7 ;
- élaborer les modules de formation par le consultant AD7 ;
- valider les modules de formation ;
- réaliser les formations ;
- évaluer les sessions de formation ;
- suivre et appuyer les AUE.

Résultats attendus

- les périmètres, blocs et parcelles sont dotés de structures chargées des opérations de gestion de l'eau et de maintenance ;
- les structures chargées de la gestion de l'eau et de la maintenance sont fonctionnelles ;
- les membres ont des capacités renforcées en matière de gestion, d'organisation et de maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'entretien.

Source de vérification

- organisations d'exploitants ;
- registres d'inventaires ;
- organisation et fonctionnement des structures ;
- nombre d'interventions coordonnées par les structures ;
- fonds recouverts/gérés.

4.3.1.3.3. Axe 4 : Entretien et maintenance des infrastructures et équipements

4.3.1.3.3.1. Action 4.1 Mettre en place un système d'information sur les périmètres irrigués et les infrastructures

Contenu

Une des contraintes vécue est d'une part la disparité ou l'absence des données d'aménagements, et d'autre part la mise en relation des différents périmètres. L'absence d'un système d'informations sur les périmètres constitue un handicap majeur pour leur gestion : production, gestion de la fertilité et des déprédateurs, maintenance des infrastructures et équipements.

Objectifs recherchés

Le système d'information qui sera mise en place vise à documenter l'ensemble des informations sur les périmètres irrigués qui sont réalisés de manière progressive dans un système d'information géographique de sorte à assurer continuellement un suivi efficace desdits périmètres par l'AMVS à travers l'élaboration des plans de production, d'occupation des périmètres, la gestion de l'eau, la gestion de la fertilité des sols, le plan de maintenance, le recouvrement des redevances et autres recettes, etc.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'étude comprennent les tâches suivantes :

- réaliser un diagnostic des périmètres irrigués existants et l'inventaire des infrastructures et équipements ;
- élaborer le SIPI ;
- former le personnel de l'AMVS au SIPI ;
- mettre en œuvre le SIPI ;
- évaluer le SIPI.

Résultats attendus

- système d'information sur les périmètres irrigués est élaboré et mise en œuvre ;
- maîtrise du système par les agents.

Sources de vérification

- rapport de consultants ;
- rapport de formation.

4.3.1.3.3.2. Action 4.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan de maintenance des infrastructures et équipements hydrauliques

Contenu

La maintenance est l'ensemble des opérations permettant de maintenir ou de rétablir dans leur état normal de fonctionnement, au moindre coût, les ouvrages et les installations de service pendant leur durée de vie prévue et pour une utilisation normale. Avec les nouvelles techniques de l'information et de la communication, gérer un ensemble d'aménagements hydro agricoles, c'est inévitablement recourir à un outil de gestion de maintenance assistée par ordinateur qui permettra d'entretenir de façon performante les systèmes irrigués de la vallée dans une logique de maintenance multi sites. Un tel dispositif sera fourni par la conception et mise en place du système intégré de gestion.

Le plan de maintenance doit prendre en compte les besoins suivants : i) la gestion des travaux au moyen d'ordres de services pour assurer une traçabilité parfaite des événements ; ii) la préparation et la planification au préalable de l'intervention en vue d'optimiser l'utilisation des ressources ; iii) la gestion de la criticité des équipements, avec déclinaison du préventif et ajustement des paramètres de gestion de stock pour les équipements critiques ; iv) la mise en place de procédures pour prévoir la durée de vie de l'équipement par l'observation de son comportement ; v) l'exploitation de l'historique des équipements et l'analyse des pannes ; vi) l'ajustement permanent du programme de maintenance préventive en fonction des observations tirées de l'historique ; et vii) l'analyse des performances et le pilotage de la maintenance au moyen d'un tableau de bord.

Le Projet PDA du MCA prévoyant des actions dans ce cadre, l'AMVS travaillera en étroite coordination avec le MCA et le Consultant chargé de l'O&M et les AUE pour les périmètres existants et le nouveau périmètre de Di dans la vallée du Sourou.

Objectifs recherchés

L'élaboration d'un plan de maintenance vise à assurer la pérennité du fonctionnement normal des investissements. Son objectif spécifique est d'optimiser la rentabilité grâce à la rationalisation des coûts de fonctionnement, au moyen de la prévision des entretiens périodiques et réguliers.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'étude comprennent les tâches suivantes :

- réaliser le diagnostic et l'inventaire des infrastructures et équipements ;
- élaborer un plan d'O&M en concertation avec les AUE et les opérateurs privés ;

- renforcer les capacités du service chargé de l'O&M de l'AMVS ;
- mettre en œuvre le plan d'O&M ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'O&M.

Résultats attendus

- un diagnostic et un inventaire des infrastructures et équipements est réalisé ;
- des plans d'O&M sont élaborés et mis en œuvre de manière concertée avec les AUE et les opérateurs privés ;
- les services de l'AMVS sont renforcés en O&M.

Sources de vérification

- plan de formation ;
- logiciel, plan annuel de maintenance ;
- documents de répartition des responsabilités de la maintenance.

4.3.1.3.3.3. Action 4.3 Mettre en place et assurer la gestion d'un fonds pour l'O&M

Contenu

La maintenance des équipements et des diverses installations dans la vallée constitue la base du fonctionnement des périmètres irrigués, et donc influence beaucoup la réussite des missions de l'AMVS. Les difficultés actuelles vécues sur certains périmètres résultent de l'absence ou de la non fonctionnalité d'un système de maintenance.

Ce système de maintenance doit être durable. De son efficacité, dépendra la survie du développement des productions agro sylvo pastorales et halieutiques. Aussi, est-il prévu un fonds pour soutenir les opérations de maintenance.

Le Fonds d'entretien est destiné à financer les travaux planifiés d'entretien-maintenance du patrimoine placé sous la responsabilité de l'AMVS. Mais il pourra aussi financer les travaux planifiés de grosse maintenance et de renouvellement des infrastructures placées sous la responsabilité des AUE. Le fonds est alimenté par une partie des redevances des irrigants collectées par les AUE ; il est aussi recommandé qu'il soit alimenté par une subvention de fonctionnement venant du budget de l'Etat. Les prestations de maintenance (y compris sur le patrimoine placé sous sa responsabilité) réalisées par l'AMVS seront facturées au fonds d'entretien afin d'assurer une complète transparence.

Une étude sera commanditée et comportera notamment les éléments suivants :

- identifier les sources potentielles de financement ;
- décrire les mécanismes de financement pour l'alimenter ;
- identifier et décrire les dépenses éligibles et les conditionnalités ;
- mettre en place un mécanisme de contrôle et d'audit ;
- identifier les organes paritaires appropriés et modalités de gestion ;
- élaborer un manuel de procédures (décaissement, contrôle, suivi/évaluation,...).

L'étude devra permettre de réunir toutes les conditions nécessaires et indispensables pour la mise en place du fonds d'entretien et pour son opérationnalisation, y compris l'élaboration des outils de gestion du fonds.

Il sera mis en place un comité pour la gestion des fonds composé des représentants des AUE, les représentants de l'AMVS et un contrôleur public représentant le Ministère en charge des Finances.

Objectif recherché

L'action vise à assurer l'entretien, la maintenance des infrastructures et équipements des périmètres irrigués par le mécanisme permanent de financement de l'O&M.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'étude comprennent les tâches suivantes :

- élaborer les mandats et tâches du Groupe de Travail (GT) pour la création du fond d'entretien (AMVS, AUE, MAHRH, MEF, MCA et ses consultants, Administration déconcentrée et décentralisée...) ;
- élaborer et soumettre au MAHRH un projet de création du fonds assorti d'un projet de statut du fonds d'entretien, de manuels de procédures, mécanismes de financement et autres partenaires intéressés ;
- faire adopter les textes portant création et fonctionnement du fonds d'entretien ;
- mettre en place la structure de gestion ;
- assurer l'approvisionnement du fonds d'entretien ;
- assurer le financement par le fonds des activités d'O&M ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre du fonds d'entretien de l'O&M.

Résultats attendus

- les textes organiques de l'O&M sont adoptés ;
- la structure de gestion et le fonds d'O&M sont mis en œuvre ;
- le fonds d'O&M est suivi et évalué.

Sources de vérification

- textes de la mise en place de la structure de gestion et du fonds ;
- document de manuel de procédures de gestion du fonds ;
- Rapports de gestion du fonds.

4.3.1.3.3.4. Action 4.4 Définir un cadre juridique et organisationnel pour la mise en œuvre de la gestion et maintenance des infrastructures et équipements

Contenu

Les opérations de maintenance des infrastructures et équipements devront se réaliser dans un cadre formel et officiel, régit par une loi qui définit les attributions et le fonctionnement de l'O&M et la structure de gestion du fonds qui sera mis en place.

Objectif recherché

L'objectif recherché est de créer les conditions sécurisantes de mise en œuvre de l'O&M, conforme à la loi, ayant des dispositions statutaires et réglementaires.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprendront les tâches suivantes :

- élaborer le mandat et tâches du GT qui travaillera en concertation avec le consultant AD7 ;
- élaborer et soumettre les projets de textes et du cadre contractuel au MAHRH ;
- faire adopter les textes et cadres contractuels ;
- mettre en place de la structure de gestion de l'O&M.

Résultat attendu

- Un cadre juridique de l'O&M est élaboré et mis en œuvre.

Source de vérification

- Les textes de loi.

4.3.1.3.3.5. Action 4.5 Suivre l'entretien du réservoir du Sourou et des ouvrages associés.

Contenu

La mise en œuvre des activités de production dans la vallée dépend de la disponibilité de l'eau dans le fleuve. Cette ressource fondamentale pour les activités doit être suivie, protégée et sauvegardée. Pour ce faire, il faut réaliser un suivi des actions d'entretien du réservoir du barrage et des ouvrages associés. Il doit permettre d'établir et d'exécuter un planning des travaux d'entretien. L'action permettra une gestion intégrée des ressources en eau du fleuve.

Objectifs recherchés

L'action vise à élaborer et suivre un plan d'entretien du réservoir du barrage et des ouvrages associés.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprendront les tâches suivantes :

- créer une cellule de suivi du réservoir du Sourou et d'entretien des ouvrages hydrauliques de Léry ;
- développer les outils pour la gestion, la surveillance et la maintenance par le consultant AD2 ;
- former le personnel de l'AMVS sur les outils de gestion, de surveillance et de maintenance par le consultant AD2 ;
- contrôler et superviser les ouvrages de Léry par l'unité de sécurité des barrages (Dams Safety Unit) rattachée au Premier Ministère.

Résultat attendu

- Le réservoir du Sourou est suivi, entretenu et géré de manière durable.

Source de vérification

- rapport de suivi.

4.3.1.3.3.6. Action 4.6. Participer au suivi du régime du fleuve

Contenu

La mise en œuvre des activités de production dans la Vallée dépend de la disponibilité de l'eau dans le fleuve. Cette ressource fondamentale pour les activités doit être suivie, protégée et sauvegardée. Pour ce faire, un suivi du régime hydrologique du fleuve et de niveau d'eau dans le réservoir du barrage est nécessaire. Il doit permettre de recueillir les données sur les ressources en eau, et un système d'alerte précoce des menaces de crues ou de sécheresse.

Objectif recherché

L'action vise à faire un suivi des ressources en eau du fleuve en vue d'adapter les superficies à irriguer aux disponibilités en eau.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprendront les tâches suivantes :

- suivre et gérer le réservoir du Sourou et des ouvrages associés sur la base des consignes de la DGRE ;
- mettre en œuvre de l'allocation des ressources en eau arrêtées par la DGRE pour les situations de pénurie ;
- mettre en œuvre en collaboration avec les Autorités administratives du plan d'urgence et d'inondation.

Résultats attendus

- Les données sur l'état des ressources en eau sont collectées et disponibles ;
- des fiches de suivi hydrique sont établies ;
- Les consignes d'utilisation des ressources en eau du fleuve sont données et appliquées.

Sources de vérification

- fiches de collecte de données sur les ressources en eau.
- notes de consignes d'utilisation des ressources en eau.

V. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE

5.1.Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont de contribuer durablement à la lutte contre l'insécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en milieu rural par l'augmentation de l'offre de produits alimentaires et l'accroissement des revenus tirés de l'Agriculture irriguée. Il s'agira :

- d'augmenter les productions et les productivités des sous-secteurs de l'agriculture irriguée, de l'élevage intensif intégré, de la pisciculture ;
- de promouvoir les investissements privés dans la mise en valeur des aménagements hydro-agricoles de la Vallée du Sourou ;
- de promouvoir le développement de nouvelles spéculations à haute valeur ajoutée ;
- d'organiser et de soutenir la conservation, la transformation et la commercialisation des produits en vue d'améliorer les revenus des exploitants des périmètres de la vallée du Sourou ;
- de promouvoir l'accès au crédit rural.

5.2. Résultats attendus

Les résultats attendus du programme sont :

- les exploitants bénéficient d'un appui-conseil adapté à leurs besoins spécifiques (système de production), et qui sera progressivement fourni par les services techniques régionaux (DRAHRH, DRRA, DREDD) ;
- les compétences des producteurs sont renforcées dans les domaines des techniques de production et de la gestion des exploitations;
- les systèmes de crédit pour le financement des investissements, des intrants de campagne, et des fonds de roulement des installations de pompage sont développés et fonctionnent ;
- la commercialisation des produits est organisée et garantit un écoulement normal des productions agricoles, pastorales et halieutiques ;
- les exploitants détiennent des titres d'occupation sur leurs parcelles ;
- les ressources naturelles sont gérées rationnellement pour assurer une exploitation durable de la Vallée du Sourou.

5.3. Composantes du Programme

Le Programme sera mis en œuvre à travers 04 composantes techniques correspondant aux axes stratégiques du Plan Stratégique 2010 - 2025. Il s'agit de :

- Axe1 : réorganisation et restructuration et dynamisation de l'AMVS ;
- Axe5 : sécurisation foncière des exploitants ;
- Axe6 : gestion et protection de l'environnement.

Le programme Développement Durable de l'Agriculture Irriguée bénéficie de l'appui du MCA-BF

5.3.1. Axe 1 : Réorganisation, restructuration et dynamisation de l'AMVS

5.3.1.1. Action 1.11 Coordonner les interventions des institutions publiques concernées (Collectivités locales, DRAHRH, DRRA, DREDD...) au bénéfice des producteurs de la vallée du Sourou

Contenu

Dans le cadre du transfert des activités d'appui à l'intensification, à la diversification, à la valorisation et à la commercialisation des productions agricoles et halieutiques, à la production et à la santé animale, à la gestion environnementale, respectivement à la DRAHRH ; à la DRRA et à la DREDD de la Boucle du Mouhoun, l'AMVS aura en charge la coordination, la capitalisation des actions de ces services déconcentrés de l'Etat. L'AMVS sera chargée d'animer les concertations sur les prérogatives transférées aux services déconcentrés de l'Etat dans la vallée du Sourou.

Aussi, l'AMVS sera t-elle chargée d'assurer la coordination des actions transférées à la DRAHRH, à la DRRA et à la DREDD et à organiser les concertations nécessaires à la mise en œuvre cohérentes des plans communaux de développement dans les secteurs de la production agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Objectifs recherchés

L'action vise à assurer une meilleure coordination dans la mise en œuvre des activités d'appui-conseil pour la production agro-sylvo-pastorale et halieutique, ceci dans le but de valoriser les investissements qui seront réalisés et assurer la création de richesse dans la vallée du Sourou.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de cette action vont consister à :

- appuyer les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux de développement
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre par la DRAHRH du plan d'appui-conseil ciblé et rapproché des producteurs de la vallée du Sourou
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre par la DRAHRH du plan de production et de promotion des semences améliorées dans la vallée du Sourou
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre par la DRAHRH du plan d'appui-conseil ciblé et rapproché des pêcheurs de la vallée du Sourou
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre par la DRRA du plan d'appui-conseil ciblé et rapproché des éleveurs de la vallée du Sourou ;
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre par la DREDD du plan d'appui-conseil ciblé et rapproché en matière de gestion environnementale ;

- organiser la programmation et l'évaluation des actions transférées ;
- capitaliser les actions de la DRAHRH, de DRRA et de la DREDD.

Résultats attendus

- Les interventions en matière de productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques, de gestion de l'environnement et d'élaboration des plans communaux de développement sont coordonnées par l'AMVS et capitalisées.

Sources de vérification

- Rapports d'activités de l'AMVS et des autres institutions publiques.

5.3.1.2. Action 1.12 Appuyer à l'émergence du secteur privé dans le domaine des services fournis aux producteurs et aux AUE dans les périmètres du Sourou

Contenu

Le transfert des activités d'appui à l'intensification, à la diversification, à la valorisation et à la commercialisation des productions agricoles et halieutiques, à la production et à la santé animale et de gestion environnementale impose la création de conditions incitatives au développement d'un secteur privé de prestataires de services aux exploitants.

Objectifs recherchés

Il s'agit de favoriser à travers cette action, l'installation de professionnels privés dans la vallée capables de fournir les services et travaux dont auraient besoin les exploitants et les AUE.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de cette action vont consister à :

- participer à la promotion des opérateurs privés
- participer à l'analyse des dossiers des opérateurs privés

Résultat attendu

- des actions d'appui à l'émergence d'un réseau de prestataires privés dans la vallée du Sourou sont initiées

Sources de vérification

- Rapports d'activités

5.3.2. Axe 6 : Gestion et protection de l'environnement

5.3.2.1. Action 6.2 Appuyer la mise en œuvre du Plan de Gestion des Impacts Environnementaux et Sociaux (PGIES)

Contenu

Dans le PI, l'élaboration des PGIES a déjà démarré ; il s'agira de commencer sa mise en œuvre.

Objectifs

Le PGIES vise à réduire de façon significative les impacts négatifs et à optimiser les impacts positifs des aménagements sur l'environnement et les populations,

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'étude comprennent les tâches suivantes :

- mettre en œuvre les PGIES ;
- évaluer les PGIES.

Résultats attendus

- les enjeux environnementaux sont connus et les actions majeures sont définies et planifiées

Source de vérification

- Plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux.

5.3.2.2 Action 6.3 Appuyer la promotion des actions de protection de l'environnement dans la vallée du Sourou

Contenu

A partir de 2011, un plan de protection de l'environnement sera élaboré et mis en œuvre. Il s'agira d'accompagner les actions de protection de l'environnement convenues avec les populations, aux côtés de la DREDD,

Objectifs recherchés

Il s'agira d'une part, de participer à l'élaboration des plans de protection de l'environnement, et d'autre part, d'accompagner sa mise en œuvre.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de cette action sont les suivantes :

- organiser un atelier de discussions sur le Plan d'Appui à la promotion des actions de protection de l'environnement dans la mise en valeur de la vallée du Sourou ;
- participer à l'adoption du plan d'appui à la promotion des actions de protection de l'environnement dans la mise en valeur de la vallée du Sourou ;
- appuyer la mise en œuvre le Plan d'Appui à la promotion des actions de protection de l'environnement dans la mise en valeur de la vallée du Sourou ;
- participer à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Appui à la promotion des actions de protection de l'environnement dans la mise en valeur de la vallée du Sourou.

Résultats attendus

- les actions de protection de l'environnement sont promues dans la vallée du Sourou ;
- mise en œuvre du plan.

Sources de vérification

- rapport d'atelier ;
- les rapports de suivi évaluation du plan.

VI. PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES PERIMETRES HYDRO-AGRICOLES

6.1. Contenu

Ce programme s'insère pleinement dans la stratégie de développement de l'Agriculture irriguée du Burkina, qui prévoit l'aménagement de 60 000 ha dont 25 000 ha en maîtrise totale de l'eau sur les grands et moyens périmètres. Le contenu du programme est dicté par le PS qui prévoit l'aménagement et la réhabilitation de 15 000 ha à l'horizon 2025.

Le programme répond aussi à une demande forte de la population locale et surtout des opérateurs privés. La fertilité naturelle des terres du Sourou, reconnue parmi les plus fertiles du Burkina, se prête à une diversification des activités de production économique, moyennant une maîtrise totale de l'eau pour l'irrigation, notamment la riziculture et la production de spéculations à haute valeur ajoutée. L'aménagement du Sourou participe au choix stratégique de l'Etat pour parvenir à l'horizon 2025 à l'autosuffisance alimentaire et la promotion de l'entrepreneuriat agricole.

Le programme est conçu pour une durée de 15 ans et sera réalisé par phases successives de 5 ans selon les trois plans quinquennaux de l'AMVS. La présente phase de 5 ans couvre la période 2010 - 2015. Elle prévoit la réalisation de 4000 ha de nouveaux périmètres irrigués dont 2033 ha prévus pour être aménagés par le MCA-BF, 800 ha dans le cadre du projet d'aménagement hydro agricole à Dangoumana, l'étude de 1200 ha à Bissan par le PAFASP et son futur aménagement et la réhabilitation de 1318 ha d'anciens périmètres, sur un besoin de 3818 ha. Dans l'optique d'insuffler une dynamique nouvelle dans la gestion des périmètres par les AUE et la mise en place d'une structure de gestion des fonds d'O&M, il est alors nécessaire de mobiliser les financements pour la réhabilitation des 2500 ha restants.

Avec ces apports, l'AMVS se dotera d'une superficie totale irrigable de 7818 ha d'ici à 2015 ; ce qui permettra d'installer plus de 50 entrepreneurs agricoles sur 2500 ha environ et 3500 exploitants en paysannat sur 5318 ha.

6.2. Objectif du programme

L'objectif global du Programme est de contribuer à la sécurité alimentaire, à accroître les revenus de la population de la zone et à lutter contre la pauvreté des populations.

6.3. Composantes du programme

6.3.1. Axe 3 : Aménagement et réhabilitation des périmètres irrigués

6.3.1.1. Action 3.1 : Actualiser le Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) de la Vallée du Sourou

Contenu

Le dernier SDA de la vallée du Sourou a été réalisé en 1994. Le SDA se base sur des études thématiques de connaissance du milieu et des ressources, pour planifier la mise en valeur en concertation avec les acteurs. Aussi, les études sectorielles en cours sous la conduite des consultants AD2, AD7 et AD9 du MCA seront-elles capitalisées dans le cadre de cette actualisation.

Objectifs recherchés

L'objectif recherché est la définition de façon concertée d'orientations dans la planification et l'exécution des aménagements paysagers (périmètres irrigués, forêts, zones de pâture, pistes à bétail, jachères, etc.) de la vallée du Sourou, et d'affecter une vocation à chaque portion de l'espace.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'étude comprennent les tâches suivantes :

- élaborer les termes de référence pour le recrutement d'un consultant ;
- recruter le consultant ;
- capitaliser les études d'AD 9, AD7 et AD2 sur le schéma directeur de la vallée du Mouhoun ;
- réaliser une étude d'actualisation du Schéma Directeur de la vallée du Sourou ;
- assurer la validation de l'étude du Schéma Directeur de la vallée du Sourou.

Résultats attendus

- l'état d'occupation actuelle des terres de la vallée du Sourou ;
- la vocation des terres est connue ;
- une affectation consensuelle des terres et des eaux, respectant les principes de la GIRE est faite ;
- le schéma directeur d'aménagement de la vallée du Sourou est actualisé.

Source de vérification

- Le document de schéma directeur actualisé.

6.3.1.2. Action 3.4 Superviser les travaux de réhabilitation

6.3.1.2.1 Activité 3.4.1 Superviser les travaux de réhabilitation de 1318 ha d'anciens périmètres irrigués

Contenu

Les travaux de réhabilitation des gros ouvrages (vannes de Léry, chenaux d'amenées de l'eau, aménagements dégradés, ...) relèvent de la responsabilité de l'Etat à travers l'AMVS. Il est prévu la réhabilitation d'une première tranche de périmètres irrigués sur une superficie cumulée de 1318 ha.

Objectifs recherchés

L'action vise à rendre opérationnel les anciens périmètres réalisés depuis plus de 20 ans, qui ont souffert d'un entretien et d'une maintenance appropriés.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent les tâches suivantes :

- identifier les périmètres irrigués prioritaires à réhabiliter ;
- sélectionner les fournisseurs et des entreprises ;
- superviser la réalisation des travaux et fourniture des équipements ;

Résultat attendu

- les Périmètres de Di, Sono, Guiédougou sont réhabilités.

Source de vérification

- PV de réception

Mémo pour la mobilisation de ressources nécessaires à la réhabilitation des périmètres irrigués existants

A la Vallée du Sourou, l'organisation des producteurs, la gestion, la maintenance et l'entretien des aménagements sont les sources des plus grandes contraintes de fonctionnement de l'ensemble des périmètres irrigués. Quoique la situation se soit beaucoup améliorée avec la relance de la production irriguée et le retour de l'encadrement apporté par l'Etat aux exploitants, il demeure des insuffisances qui se résument à :

la mauvaise gestion du tour d'eau qui engendre des charges additionnelles;

l'exploitation anarchique des stations de pompage;

le mauvais entretien des réseaux d'irrigation secondaires et primaires;

l'irrégularité dans le paiement des redevances;

les difficultés de commercialisation des produits et d'approvisionnement en intrants et autres facteurs de production, dues à l'inorganisation des filières et au manque de professionnalisme des organisations paysannes et des divers intervenants.

La nouvelle dynamique en perspective, soutenue par l'intervention du MCC, notamment la mise en place prochaine des associations d'usagers de l'eau (AUE), la redynamisation des coopératives et la réhabilitation des périmètres existants, offre aujourd'hui de réelles possibilités d'amélioration des performances de la production irriguée dans la vallée du Sourou. Il s'agirait, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique et des plans d'actions de l'AMVS, de faire face aux raisons de la dégradation des performances de l'irrigation (à la fois institutionnelles et physiques), pour préserver un capital productif précieux qui contribue au renforcement de la sécurité alimentaire et à l'amélioration des revenus des populations.

La réhabilitation de l'ensemble des périmètres irrigués, soit 3818 ha, engendrera la mobilisation de près de 11 500 000 000 FCFA, le coût de réhabilitation (institutionnelle et physique) à l'hectare étant estimé à 3 millions FCFA.

Au regard des enjeux et de l'ampleur de la tâche de dynamisation qui est principalement un travail de conversion des habitudes et de changement des pratiques, la réhabilitation des périmètres existants se présente comme une exigence, pour les mettre au même niveau de productivité que les nouveaux aménagements.

Cependant, compte tenu de la modestie du budget de mise en œuvre du plan d'actions, l'AMVS commanditera juste les études de réhabilitation, estimées à 300 000 000 FCFA. Les travaux dont les coûts sont ci-dessus estimés peuvent être planifiés à raison de 1 000 ha/an, de 2012 à 2015. Cette planification va exiger une mobilisation de 3 milliards FCA, chaque année, pendant 4 ans.

Ainsi, le plan d'actions 2010-2015 vise à travers le volet réhabilitation du « Programme Aménagement et Réhabilitation des Périmètres et ouvrages Hydro-Agricoles PARPHA » :
(i) l'assainissement financier de la gestion des aménagements par les coopératives à travers une révision profonde des modes de gestion; (ii) la restauration des capacités fonctionnelles des investissements existants (équipements d'exhaure et ouvrages principaux); et (iii) l'amélioration des conditions de la mise en valeur agricole.

La réhabilitation comprend les volets suivants :

le raccordement des installations des stations de pompage au réseau électrique de la SONABEL ;

acquisition et installation des pompes électriques ;

réparation des ouvrages hydrauliques (canaux adducteurs, canaux primaires et secondaires, les ouvrages de régulation, le réseau de drainage,...) ;

terrassment, labour, planage ;

réfection des pistes de desserte ;

l'organisation des exploitants pour la mise en valeur des périmètres, la gestion et l'entretien (coopératives et AUE).

Le présent mémo est donc rédigé pour présenter le paradoxe qui sera créé si la mise en place des AUE et la redynamisation des coopératives ne sont pas accompagnées d'une réhabilitation effective des périmètres, leur outil de travail.

6.3.1.3. Action 3.5 Assurer la supervision des travaux d'aménagement de nouveaux périmètres irrigués

6.3.1.3.1. Action 3.5.1 : Assurer la supervision des travaux d'aménagements du nouveau périmètre irrigué de Di de 2033 ha

Contenu

Les résultats des études d'aménagement de 2033 ha étant validés et disponibles, il s'agira d'assurer la supervision de l'exécution des travaux d'aménagement.

Objectifs recherchés

L'objectif recherché est de réaliser l'aménagement.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'étude comprennent les tâches suivantes :

- participer à la sélection des entreprises, bureaux de contrôle et fournisseurs divers ;
- suivre la réalisation des travaux.

Résultats attendus

- 2033 ha sont aménagés à Di.

Source de vérification

- PV de sélection ;
- PV de réception ;
- Rapport d'exécution.

6.3.1.3.2. Action 3.5.2 : Assurer la supervision des travaux d'aménagements de nouveaux périmètres irrigués (800 ha Dangoumana)

Contenu

Les résultats des études d'aménagement de 800 ha étant validés et disponibles, il s'agira également à travers cette action d'assurer la supervision de l'exécution des travaux d'aménagement.

Objectifs recherchés

L'objectif recherché est de réaliser l'aménagement.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'étude comprennent les tâches suivantes :

- sélectionner les entreprises, bureaux de contrôle et fournisseurs divers ;
- suivre la réalisation des travaux.

Résultats attendus

- 800 ha sont aménagés à Dangoumana.

Source de vérification

- PV de sélection ;
- PV de réception ;
- Rapport d'exécution.

6.3.1.3.3. *Activité 3.5.3 : Superviser les travaux de confortation de 500 ha sous pivots à Di*

Contenu

Les travaux de confortation de 500 ha s'inscrivent dans le cadre de la production de semences de base et de semences certifiées. Ces travaux se feront dans le cadre d'un contrat-plan Etat-AMVS.

Objectifs recherchés

L'objectif visé est la mise en exploitation de l'ensemble des 500 ha irrigués sous pivots pour assurer une production continue de semences de base et de semences certifiées sous l'égide de l'INERA et du Service National des Semences.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'étude comprennent les tâches suivantes :

- recruter un bureau chargé de l'étude de confortation du périmètre ;
- suivre et superviser les études de confortation ;
- sélectionner les entreprises, bureaux de contrôle et fournisseurs divers ;
- suivre les travaux.

Résultats attendus

- système d'irrigation fonctionnel.

Source de vérification

- Rapport d'études de confortation ;
- PV des Commission d'Attribution des Marchés (CAM) ;
- PV de réception.

6.3.1.3.4. *Action 3.5.4 : Superviser les travaux d'aménagements de nouveaux périmètres (1200 Ha)*

Contenu

Dans le cadre du plan d'actions 2010 - 2015, il est prévu la mise à disposition des coopératives et exploitants privés de 4000 ha de terres irriguées comprenant les investissements du MCA (2033ha) et de la BID (800ha). Pour atteindre l'objectif du plan d'action, l'aménagement de 1200 ha de terres est indispensable. Aussi, l'AMVS devra-t-elle rechercher de concert avec l'Etat les ressources financières nécessaires aux études de faisabilité et d'aménagement de 1200 ha.

Objectif recherché

L'action vise à préparer les dossiers complets pour la réalisation des travaux d'aménagement portant de 1200 ha.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent les tâches suivantes :

- recruter de l'Ingénieur-conseil ;
- actualiser le DAO des travaux ;
- recruter les Entreprises chargées des travaux ;
- suivre les travaux (1200 ha) ;
- réceptionner provisoirement des travaux ;
- réceptionner définitivement des travaux.

Résultats attendus

- études de travaux d'aménagement de 1200 ha ;
- mobilisation de financement pour les travaux de 1200 ha
- mise en valeur de 1200 ha.

Source de vérification

- rapports d'études ;
- conventions de financement ;
- PV de réception.

6.3.1.4. Action 3.6. Assurer l'électrification des stations de pompage

Contenu

Au cours de l'année 2010, un programme d'électrification de la vallée du Sourou a été entamé. Pour le moment, le fonctionnement des stations de pompage est assuré par des moteurs thermiques, dont les coûts d'exploitation sont très élevés. La connexion des stations de pompage au réseau de la SONABEL devrait assurer une fourniture continue et à moindre coût de l'électricité.

Objectif recherché

L'action vise réaliser les travaux de branchement des stations de pompage au réseau électrique de la SONABEL.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent les tâches suivantes :

- recruter un bureau chargé de l'étude des installations préalables au raccordement des stations de pompage au réseau de la SONABEL ;
- suivre les travaux préalables au raccordement avec le réseau de la SONABEL

- élaborer et mettre en œuvre une convention avec la SONABEL pour les études et la réalisation des travaux de branchement ;
- suivre les études et les travaux ;
- réceptionner les travaux et équipements.

Résultat attendu

- Les stations de pompage des périmètres irrigués sont branchées au réseau de la SONABEL.

Sources de vérification

- Rapport d'études
- PV de réception

6.3.1.5. Action 3.7. Suivre la réalisation d'une piste de desserte et d'accès au périmètre irrigué de Dangoumana

Contenu

Les travaux réalisation des pistes de desserte et d'accès au périmètre irrigué de Dangoumana s'inscrivent dans le cadre des mesures de désenclavement de la zone du projet. Ils permettront de faciliter l'accès à la zone du projet et par conséquent, l'accessibilité des productions agricoles aux grands centres urbains et leur transit vers les marchés internationaux.

Objectif recherché

L'action vise à désenclaver la zone du projet afin de faciliter l'écoulement des productions agricoles.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent les tâches suivantes :

- élaborer le dossier de demande de propositions et recruter un consultant chargé de l'étude de la piste ;
- superviser et réaliser de l'étude de la piste ;
- élaborer le dossier d'appel d'offres pour le recrutement de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux de construction de la piste ;
- suivre et superviser les travaux de construction de la piste ;
- réceptionner provisoirement les travaux de construction de la piste ;
- réceptionner définitivement les travaux de construction de la piste.

Résultats attendus

- la piste de déserte des villages de Dangoumana, de Zampana et de Sono est réalisée ;
- la piste d'accès au périmètre irrigué de Dangoumana est réalisée.

Source de vérification

- PV de réception

6.3.1.6. Action 3.8. Réhabiliter les chenaux adducteurs et le canal principal du périmètre de 910 ha

Contenu

Les travaux de réhabilitation des gros ouvrages (vannes de Léry, chenaux d'amenées de l'eau, aménagements dégradés, ...) relèvent de la responsabilité de l'Etat à travers l'AMVS. Au niveau des anciens périmètres, le chenal principal du bloc de 910 ha en terre compactée présente un état de dégradation avancée (ravinement, obstruction par la végétation, ...), occasionnant d'importantes pertes d'eau, ce qui diminue l'efficacité de l'irrigation. Il est prévu la réhabilitation du chenal principal en matériau définitif.

Objectif recherché

L'action vise à améliorer une meilleure fourniture d'eau au niveau du bloc de 910 ha.

Tâches opérationnelles

Les étapes de la mise en œuvre de l'action comprennent les tâches suivantes :

- sélectionner un bureau d'études pour réaliser une étude de réhabilitation du chenal principal ;
- sélectionner les entreprises pour la réhabilitation du chenal principal de 910 ha ;
- superviser la réalisation des travaux.

Résultats attendus

- un avant projet détaillé est disponible ;
- le chenal principal du bloc de 910 ha est réhabilité.

Source de vérification

- rapport d'exécution
- PV de réception

VII. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2010-2015

7.1. Rôles des acteurs

- les projets d'aménagement et de mise en valeur seront gérés par l'AMVS. Conformément à son rôle de maître d'ouvrage, les études et les travaux se feront par des bureaux d'études et des entreprises privés ou publics sélectionnés selon les procédures de passation des marchés publics ou celles des bailleurs de fonds conformément aux dispositions des accords de financement ;
- l'Etat, à travers ces structures (DGRE, DGPV, etc.) sera impliqué au moyen de protocoles, à la mise en œuvre des études et des travaux, pour jouer son rôle normatif et régalién, à l'exception des pouvoirs spécifiques qui auront été reconnus expressément à l'AMVS ;

- les activités de recherche de base seront confiées aux organismes nationaux de recherche tel l'INERA. Des recherches ponctuelles pourront leur être sous-traitées, à la demande, dans le cadre des projets. Les activités de recherche/développement seront menées avec les projets de terrain et certaines ONG, en concertation avec les institutions de recherche ;
- la qualité des intrants sera contrôlée par les Services compétents du Ministère chargé de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, des Ressources Animales, de l'Environnement et l'INERA (laboratoire d'analyse des semences, engrais, produits phytosanitaires, semences forestières, intrants zootechniques et vétérinaires) et les services chargés de la réglementation ;
- les activités de formation seront organisées avec l'appui de l'INERA, des Ecoles de formation professionnelle, des ONG ou des consultants spécialisés ;
- les activités liées à l'atténuation des impacts environnementaux et sociaux négatifs seront intégrées à chaque projet, sous le contrôle du MEDD ;
- l'appui-conseil rapproché et ciblé des exploitants lié à l'intensification et à la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, la production et la santé animale, la gestion de l'environnement sera transféré respectivement à la DRAHRH, à la DRRA et la DREDD de la Boucle du Mouhoun. L'AMVS participera, aux côtés des trois directions techniques à la définition du contenu de l'appui-conseils, et assurera la coordination et la capitalisation des actions à mener.

7.2. Responsabilités et collaboration dans la mise en œuvre du plan d'action

7.2.1. Les intervenants

L'analyse des acteurs de la mise en œuvre du PA montre que les intervenants peuvent être regroupés en six catégories :

- le maître d'ouvrage ;
- les utilisateurs finaux ou bénéficiaires ;
- les prestataires de services ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- les collectivités territoriales ;
- les autorités de tutelle technique et financière.

7.2.2. Le maître d'ouvrage

L'AMVS joue le rôle de Maître d'ouvrage de la mise en œuvre du plan d'actions. Elle est l'organisme qui : spécifie les besoins, mobilise les moyens, choisit les prestataires, suit la réalisation, réceptionne, assure ou délègue l'exploitation. Elle est le commanditaire et celle qui supporte les coûts de l'activité (avec des partenaires financiers ou non).

L'AMVS est à l'origine de la définition des stratégies et veille à la cohérence des interventions opérationnelles des autres acteurs. Elle définit les conditions d'investissement ou d'installation des acteurs privés. Pour ce faire, l'AMVS doit réunir les compétences

diverses pour assurer la fonction de Maître d'ouvrage, à défaut, elle d'attachera les services ponctuels d'une assistance (Opérateurs). A travers la fonction de maître d'ouvrage, l'AMVS remplit une mission d'intérêt public.

7.2.3. Les bénéficiaires

Ce sont les utilisateurs finaux des réalisations (exploitants individuels, exploitants en coopérative). Tout ce qui est entrepris par l'AMVS vise à répondre aux attentes et aux besoins exprimés par ces derniers.

Les bénéficiaires comprennent : les exploitants individuels/privés, les coopératives agricoles, les associations d'usagers de l'eau, et les autres résidents de la vallée.

Le rôle général des bénéficiaires consiste à :

- réaliser les objectifs de production, de valorisation de la production et de protection environnementale ;
- participer au financement des investissements ;
- participer à l'entretien des installations et ouvrages productifs, suivant les normes et consignes définies par l'AMVS ;
- participer à la mise en œuvre des activités ;
- mettre en application les recommandations en vue d'atteindre les résultats.

Pour ce qui concerne la « participation à l'entretien des installations et ouvrages productifs », les exploitants mettront en place les « AUE », pour participer à la mise en œuvre des activités O&M.

A travers d'autres structures, les exploitants participent à l'organisation et à la commercialisation des productions.

7.2.4. Les prestataires de services

Le prestataire de services joue le rôle de maître d'œuvre. Il est l'entité retenue par l'AMVS pour réaliser une activité, dans les conditions de délais, de qualité et de coût fixées par ce dernier conformément à un contrat.

En tant que maître d'œuvre, le prestataire est responsable des choix techniques inhérents aux réalisations, conformément aux exigences de la maîtrise d'ouvrage. C'est pourquoi son recrutement sera toujours basé sur une analyse comparative de plusieurs offres techniques et financières soumises par plusieurs prestataires.

Dans le cadre de la mise en valeur de la vallée du Sourou, la fonction de prestataire de service sera assurée par les intervenants suivants :

- consultants individuels ou bureaux ;
- les entreprises de travaux ;
- les ONG de développement ;
- les services techniques déconcentrés des ministères chargés de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de la recherche scientifique ou tout autre

département ministériel nécessaire à prendre en compte (DRAHRH, DRRA, DREDD, INERA, etc.).

Le choix de ces prestataires se fera selon la réglementation en vigueur.

7.2.5. Les partenaires techniques et financiers

Le rôle des partenaires techniques et financiers est de contribuer au financement des activités ou projets retenus par le maître d'ouvrage. Ces financements seront de type public ou privé ; sous forme de prêts, de subventions ou de crédits aux exploitants.

Dans le cadre du présent PA, plusieurs intervenants sont répertoriés comme partenaires financiers ; il s'agit de :

- Etat : Budget national ;
- bailleurs de fonds extérieurs (exemple : MCC, BID, etc.) ;
- les projets/programmes de développement (ex : PAFASP, PROFIL, etc.) ;
- les institutions de Finance et micro finance : Banques, Caisse Populaire, Mutuelle de crédit.

7.2.6. Les collectivités territoriales

Les instances de la décentralisation que sont la région et les communes qui ont une partie de leur territoire sur l'emprise de la Vallée sont des acteurs à prendre en compte dans le devenir de l'AMVS dans sa mission de développement agricole de la Vallée. Il s'agit ici du conseil régional de la Boucle du Mouhoun et des mairies des communes de Di, Lanfiéra, Gassan, Sono et Barani.

Les rôles que pourraient jouer ces entités sont très complexes vu l'état actuel de la décentralisation au Burkina Faso. Dans le cadre de la mise en œuvre du PA de l'AMVS, les attributions suivantes leur sont reconnues ; il s'agit de :

- participer au processus d'élaboration du SDA de la vallée ;
- participer à la gestion du domaine foncier national ayant fait l'objet de transfert à leur profit ;
- participer à la gestion des ressources naturelles et infrastructures économique d'intérêt collectif ;
- déterminer et fixer la taxation sur l'utilisation des domaines et services locaux sous leur responsabilité.

La détermination du statut et du mode de gérance de la zone de la vallée du Sourou est un préalable à toutes actions de répartitions des rôles et responsabilités entre les acteurs de la décentralisation et l'AMVS.

7.2.7. Les autorités de tutelle

Les ministères chargés de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de la recherche scientifique, de l'économie et des finances ou tout autre département ministériel nécessaire à prendre en compte, assurent les fonctions régaliennes de l'Etat à travers les structures

spécialisées de suivi, contrôle, et d'orientation. Sans être limitatif les intervenants dans ce domaine sont les structures de contrôle normatif et de capitalisation suivantes : DGRE, BSECT, DGFOMR, DPVC, DGPER, DGRH, DGAEUE, DGCOOP, etc.

7.3. Types de relations de partenariat avec l'AMVS

Le tableau ci-dessous identifie 4 formes de collaboration possible qui pourraient régir les relations contractuelles entre l'AMVS et les intervenants. Il s'agit : du protocole, du contrat, de la convention, des décisions de l'administration (arrêté, décret etc.).

Une analyse détaillée des formes de collaboration et niveaux de responsabilité des intervenants dans la mise en œuvre du PA 2010-2015 de l'AMVS figure à l'annexe xx du document.

Tableau 2 : Types de relations contractuelles entre les différents intervenants

INTERVENANTS	TYPES DE RELATION AVEC L'AMVS
Bénéficiaires	Protocole, contrat contrat plan Cahier des charges
- AUE	
- Coopératives agricoles	
- Exploitants individuels	
Prestataires de services	
- Consultants individuels ou bureaux : constitution d'une liste restreinte	contrat de prestation de service, marché Protocole ou convention de transfert des actions d'appui-conseils aux exploitants
- Les entreprises de travaux : constitution d'une liste restreinte	
- Les ONG de développement : liste restreinte	
- Les services techniques déconcentrés des ministères chargés de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de la recherche scientifique : DRAHRH, DRRA, DREDD, INERA	
Les partenaires financiers et ou techniques	
- Etat : MEF,	Loi de budget Convention de financement protocole de collaboration
- Bailleurs de fonds extérieurs : MCC, BID,	
- Les projets/programmes de développement : PAFASP	
- Les institutions de micro finance / banques : Caisse Populaire, Mutuel de crédit,	
Les collectivités territoriales	Convention de financement Protocole de collaboration Contrat
- Conseil régional	
- Conseil communal	
Les tutelles techniques et financières	Protocole
- structures de contrôle normatif et de capitalisation	

7.4. Budget

Le coût du plan d'actions 2010 - 2015 est estimé à 36 248 800 000 FCFA en coûts de base. Les ressources mobilisables s'élèvent à 19 600 800 000 FCFA. Il se dégage un besoin de financement de 16 648 000 000 FCFA. Il s'impose que des efforts importants soient consentis pour mobiliser les ressources financières manquantes nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions.

L'examen du budget détaillé sis en annexe, montre que les déficits sont induits par la prévision des actions de renforcement des capacités logistiques de l'AMVS, et les investissements pour les études, les réhabilitations d'anciens périmètres et l'aménagement de nouveaux périmètres afin d'atteindre les objectifs du plan d'actions.

Les accroissements de coûts dus aux imprévus (5%) et à l'inflation (2,5%) , soit 7,5% des coûts de base ont été retenus compte des fluctuations éventuelles, ce qui porte le coût total du plan d'actions à 38 967 460 000 francs CFA.

Les coûts des activités nécessaires à la satisfaction des recommandations de l'audit de gestion de l'AMVS réalisé par le MCC, sont intégrés dans ceux du plan d'actions, et présentés dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau n°3 : coûts (en millions) de mise en œuvre des recommandations de l'audit de gestion de l'AMVS réalisé par le MCC.

	2011	2012	2013	2014	2015
TOTAL GENERAL	1 168,4	691,70	841,20	559,20	556,20
TOTAL SUR 5 ANS	3 816,70				

Ce montant (3 816 700 000) additionné au budget 2010 (600 000 000), donne un total de 4 416 700 000 FCFA.

Cependant, dans la perspective d'impulser une nouvelle dynamique dans la gestion des infrastructures hydrauliques dans la vallée du Sourou, il est capital d'envisager la réhabilitation totale de l'ensemble des périmètres, afin de mettre à la disposition des exploitants un outil de travail performant. Les coûts totaux du plan d'actions connaîtront alors un accroissement considérable avec la prise en compte des coûts des travaux de réhabilitation estimés à plus de 11 milliards de FCFA. Aussi, s'avère-t-il indispensable de mobiliser ces ressources en vue de réaliser ces travaux.

7.5. Esquisse du système de suivi-évaluation

7.5.1. Définition

Compte tenu de la nature des activités menées par l'AMVS, le système de suivi-évaluation sera identique à celui des projets/programmes. Il aura pour fonction première de collecter et traiter les informations découlant des activités, en vue de faciliter la gestion et de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre l'avancement des opérations. En outre, le système doit nourrir la réflexion interne pour améliorer l'impact des investissements, notamment en montrant que les ressources sont bien utilisées et que les stratégies sont des plus performantes.

Dans sa conception, le système distinguera deux types d'activités : le Suivi interne (monitoring) et le suivi externe (évaluation).

7.5.2. Principes

Le système est basé sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), où les résultats sont appréhendés sur toute la logique d'intervention du Plan d'actions (objectif général, objectifs spécifiques, actions prioritaires et activités) selon la définition de chaîne de résultats (les impacts, les effets et les extrants /produits).

7.5.3. Dispositif du suivi interne

Le dispositif sera de type mixte en ce sens que, la mise en œuvre du système est répartie entre toutes les unités opérationnelles. Cependant, il y a lieu de prévoir la mise en place d'une Cellule légère spécifiquement chargée de coordonner le travail et de jouer le rôle d'interface entre la DG et les directions opérationnelles. Le recours à des sessions d'autoévaluation (participatives) permet également d'impliquer la base dans la mise en œuvre du système.

Enfin, Il est prévu la conception et mise en place d'un système d'information de gestion capable d'intégrer les différentes sources de données.

7.5.4. Activités de la réflexion critique

Le système sera alimenté par un mécanisme comprenant des rencontres, ateliers et réunions au cours des quels le personnel et les partenaires de l'AMVS participeront à l'analyse de la vie de l'AMVS. Le cadre d'organisation de la réflexion critique (concertation) prévoit les rencontres suivantes :

- l'atelier de restitution ;
- l'atelier d'élaboration du schéma détaillé du S/E (cadre du suivi évaluation) ;
- les rencontres bilan trimestriel d'avancement organisées à l'échelle de la Direction générale et du personnel cadre ;
- des visites sur le terrain pour évaluer les réalisations ;
- des ateliers bilan annuel du PA.

7.5.5. Dispositif pour le suivi externe

Le dispositif de suivi externe doit définir la fréquence des évaluations externes (évaluation mi-parcours et évaluation finale) et envisager la manière dont les données de planification stratégique fournies par des diagnostics initiaux et spécifiques pourront être intégrés au processus d'évaluation des performances. Il est prévu à cet effet :

- une évaluation mi-parcours en 2013 ;
- une évaluation finale en fin 2015 ;
- des enquêtes socio-économiques, études spéciales d'évaluation et études thématiques.

7.5.6. La mise en œuvre

La mise en œuvre du S/E commence par la conception du système de S/E qui sera appuyée par une assistance technique. Les capacités des acteurs du suivi-évaluation (agents de la cellule S/E, personnel de l'AMVS et acteurs externes) seront renforcées par des formations.

VIII. IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS

Le Plan d'actions rentre dans le cadre de la politique d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté. A cet effet, il aura des bénéfices réels pour les bénéficiaires et les prestataires de service impliqués dans le secteur irrigué, dans l'élevage et dans la production halieutique.

8.1. Bénéficiaires

Les bénéficiaires peuvent se répartir en quatre catégories :

- les exploitants–paysans qui disposeront à terme d'une parcelle de 1,5 ha en moyenne dans les périmètres irrigués, leur nombre est estimé à environ 3500 ménages sur 5000 ha au total ;
- les investisseurs privés qui seront attributaires à long terme de superficies aptes à l'irrigation allant de quelques hectares à plusieurs dizaines d'hectares, qu'ils s'engagent à aménager et à exploiter selon des modalités décrites dans des cahiers des charges; 2500 ha sont réservés à ces promoteurs privés, ce qui porte les effectifs à environ 250 entrepreneurs agricoles ;
- les éleveurs (agropasteurs) installés dans les zones pastorales de 1000 ha ; leur nombre sera déterminé sur la base de la capacité de charge de ces zones pastorales et de l'effectif moyen recommandé par éleveur.
- les pêcheurs organisés en groupements sur les plans d'eau aménagés en bassins piscicoles (10) et bassins flottants (25) ; au total, 350 individus bénéficieront de cette activité.

8.2. Productions

L'appui à la production et au développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques sera transféré progressivement à la DRAHRH, à la DREDD et à la DRRA selon un plan qui sera établi. Les productions sont fonctions des rythmes des aménagements et de mise en valeur des nouvelles superficies, dans l'hypothèse que les conditions optimales d'une adéquation entre les ressources en eau et les besoins en eau des cultures sont réunies et sous réserve de la confirmation de ces hypothèses par les plans de culture et les plans de production.

Les productions attendues concernent les spéculations présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Productions attendues du plan d'actions 2010-2015

Spéculations	Superficies	Productions	Contre valeur (en millions FCFA)
Riz saison sèche	8 600	43 000	5 160
Riz saison pluvieuse	8 600	43 000	5 160
Oignon	14 400	360 000	90 000
Tomate	1 200	24 000	4 800
Maïs	17 920	71 680	10 752
Chou	400	6 000	900
Haricot vert	400	6 000	1 200

Spéculations	Superficies	Productions	Contre valeur (en millions FCFA)
Blé	1 400	15 000	5 250
Pomme de terre	28 080	26 400	83 240
TOTAL	81 000	595 080	206 462

8.3. Impacts économiques

Le développement de l'agriculture privée commerciale entraînera la création d'emplois et l'embauche de la main d'œuvre locale, et sera donc source de revenus pour les populations de la zone.

Sur le plan de la professionnalisation agricole, le PA jouera un rôle important. Les groupements d'exploitants des périmètres irrigués et d'éleveurs vont acquérir des connaissances et compétences nouvelles et seront capables de gérer leurs exploitations d'une façon durable sans intervention permanente de l'extérieur. Ils maîtriseront notamment la planification des calendriers d'irrigation et d'entretien des infrastructures hydrauliques, la notion de redevance et le calcul de celle-ci, le choix des intrants et l'organisation de l'approvisionnement, le suivi sanitaire des troupeaux, la recherche de marchés et l'adaptation de la production aux exigences du marché.

Le PA contribuera aussi à l'amélioration du cadre de vie et du bien être des populations de la zone par la construction d'infrastructures sociales (écoles, centres de santé, forages et AEP).

8.4. Impacts financiers

Le programme contribuera d'une manière appréciable à l'amélioration des revenus des bénéficiaires du programme par l'utilisation rationnelle, des ressources halieutiques, agricoles, forestières et le développement des activités génératrices de revenus. L'analyse financière dont les éléments de calcul figurent en annexe, porte sur plusieurs modèles théoriques suivants :

- (i) types cultures vivrières avec trois modèles: riz (1 ha), maïs (1ha) et niébé (1ha),
- (ii) type cultures fruitières avec deux modèles : agrumes (1ha) et banane (1ha)
- (iii) type cultures maraîchères avec trois modèles: pomme de terre (1ha), tomate (1ha) et oignon (1ha);

Ces modèles ne reflètent forcément pas la réalité qu'on pourrait rencontrer dans la zone car les exploitants ne pratiquent pas la monoculture ; toute fois ils permettent de mesurer les ordres de grandeurs de la rentabilité financière des systèmes de production.

Les comptes d'exploitation prévisionnelle de ces modèles ont été dressés à partir de données provenant de l'étude de formulation du PIGEPE, réalisée en 2006. Les résultats observés des calculs de rentabilités montrent que :

Pour la production vivrière, les activités d'intensification et de vulgarisation se traduiront par une amélioration des rendements et un accroissement substantiel de la production. En année de croisière (2013), l'augmentation des rendements attendus seront les suivantes : Riz 3000kg à 6000 kg/ha, maïs : 3000 kg à 5000kg/ha, niébé : 600kg à 1000 kg/ha, blé : 3000kg/ha à 5000kg/ha, pomme de terre : de 20 t à 40t/a, oignon : de 20 t à 40t/ha, tomate : de 20t à 35/ha.

Sur la base des budgets et résultats d'exploitations des modèles types avec projet, les marges nettes des spéculations sont comme ci-dessous :

- le riz irrigué, donne un produit brut de 729 000_CFA dont une marge nette de 538 320 CFA/ha ;
- le maïs irrigué par gravité en saison sèche dégage un produit brut de 570 000 CFA dont une marge nette de 369 218 CFA/ha ;
- le Niébé cultivé par irrigation gravitaire donne une production brute de 222 750_CFA dont une marge nette de 123 682 CFA/ha ;
- l'oignon par irrigation gravitaire donne un produit brut de 3 400 000 CFA dont une marge nette de 2 595 300 CFA/ha ;
- la tomate en saison froide irriguée donne un produit brut de 1 837 500 CFA dont une marge nette de 1 341 500 CFA /ha;
- la Banane par irrigation gravitaire donne un produit brut de 2 700 000 CFA dont une marge nette de 1 408 917 CFA/ha.

Comme on le voit, les marges sont significativement importantes et se traduisent par des accroissements sensibles des revenus des ménages.

Ramené à l'ensemble des superficies mises en valeur, le Plan d'action 2010 - 2015 dégage en fin 2015, un bénéfice financier total de 32,36 milliards francs CFA, calculé à partir des marges nettes des différentes spéculations ramenées aux objectifs de productions annuelles qui sont fonction des rythmes des aménagements de nouvelles superficies et des rythmes de mise en valeur. Ce niveau de résultat financier justifie la mise en œuvre des actions prévues. Des études plus détaillées sont nécessaires pour déterminer les niveaux de rentabilités spécifiques de chaque programme ou projet.

Tableau 5 : Bénéfices financiers du plan d'actions (en million de FCFA)

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
RIZ	541	1 469	2 242	2 628	3 015	9 894
MAIS	256	694	1 060	1 242	1 425	4 677
NIEBE	33	90	138	162	186	609
POMME DE TERRE	188	512	781	915	1 050	3 446
OIGNON	466	1 264	1 930	2 263	2 595	8 518
TOMATE	169	457	698	819	939	3 082
FRUITIERES PERENNES	76	206	314	368	423	1 387
Valeur nette Totale	1 729	4 693	7 162	8 397	9 632	31 613

Source : étude plan d'actions 2010 - 2015 de l'AMVS

8.5. Impact sur l'environnement

Vu la nature des investissements prévus et la concentration géographique des aménagements, le PA aura des impacts négatifs potentiels sur l'environnement que l'étude d'impact environnemental devrait permettre d'identifier et de quantifier. L'attention sera portée entre autre sur les impacts potentiels ci-dessous :

Impacts négatifs potentiels :

- l'usage accru des pesticides dans le cadre du programme d'intensification et de diversification des productions agro-sylvo-pastorales, pourrait entraîner une contamination des eaux de surface et des eaux souterraines du bassin ;
- l'aménagement et la mise en valeur des périmètres pourraient perturber localement le système écologique naturel ;
- l'apparition de conflits potentiels agriculteurs-éleveurs pour l'accès à l'eau et aux pâturages en saison sèche aura un impact négatif potentiel.

Impacts positifs potentiels

- les mesures visant à une maîtrise des opérations et de la maintenance des infrastructures hydrauliques contribueront à l'amélioration de la gestion des ressources en eau ;
- les actions de protection du bassin versant devraient se traduire par une protection du sol et une stabilisation du processus d'ensablement du lit du fleuve Sourou.

Le PA favorisera la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement grâce à plusieurs mesures d'atténuation des impacts négatifs qui seront énoncées dans le plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux. Parmi ces mesures on peut mentionner :

- les reboisements, les mesures de CES/DRS et de protection des berges etc.) ;
- l'élaboration du SDA qui permettra une occupation rationnelle des sols en fonction de leurs caractéristiques ;
- le suivi régulier des données hydrologiques du fleuve ;
- l'application de la GIPD comme outil intégré de vulgarisation.

ANNEXES

Annexe 1 : CADRE LOGIQUE DU PLAN D' ACTIONS 2010-2015

Sommaire	Résultats Escomptés	Mesure de Rendement	Hypothèses / Indicateurs de risques
Objectif du PA (Objectif du programme)	Impact	Indicateurs de rendement	Hypothèses - Indicateurs de risque
OG : L'objectif général du Plan d'Action 2010-2015 est de contribuer à la réalisation des objectifs du Plan stratégique 2010-2025 à savoir, faire de la vallée du Sourou une zone de croissance économique régionale par la valorisation de son potentiel hydro agricole.	• une production de 46 000 tonnes de riz, • une production de 150 000 tonnes d'oignon, soit une augmentation de 143% par rapport à la production actuelle ; • une production de 8 000 tonnes de tomate, • une production de 26 000 tonnes de pomme de terre, actuelle ; • une production de 36 500 tonnes de maïs,. • Un revenu de 61 milliards en 2015,	soit une augmentation de 230% par rapport à la production actuelle ; soit une augmentation de 100% par rapport à la production actuelle ; soit une augmentation de 440 % par rapport à la production soit une augmentation de 207 % par rapport à la production actuelle soit une augmentation de plus de 330% par rapport à la situation de 2010.	- la mise en œuvre des mesures d'accompagnement (infrastructures économiques, sociales et éducatives) - Renforcement de la décentralisation au Burkina
But du PA	Effets	Indicateurs de rendement	Hypothèses - Indicateurs de risque.

Os1 : améliorer l'organisation et la gestion de l'AMVS	- un Plan Stratégique est approuvé et adopté ; - l'AMVS dispose d'un statut conforme à son nouveau mandat ; - un nouveau système de gestion comptable et financière transparente de l'AMVS est mise en œuvre ; - un nouveau système de suivi-évaluation est mise en œuvre; - les capacités logistiques de l'AMVS (bâtiments administratifs, véhicules, matériels informatiques et bureautique, réseau AEP, système de télécommunication) sont renforcées ; - Un plan de transfert progressif des activités d'appui conseil à la production et à la valorisation des productions agro-sylvo-	- régularité des Comptes de gestion - tenue de fiches de suivi et renouvellement des immobilisations - coordination des intervention des services déconcentrés et structures publiques et privées d'appui-conseil -	- l'Etat continue de soutenir fermement la restructuration de l'AMVS ; - la prise de conscience des parties prenantes (les autorités de tutelle technique et financière, la nouvelle équipe de la Direction Générale, le Conseil d'Administration, les producteurs) va se renforcer ; - la gestion concertée du bassin versant du Mouhoun avec le Mali n'engendre pas de conflit majeur entre les deux pays ; - l'Etat continue de soutenir fermement le développement et l'intensification des productions agro sylvo-pastorales et halieutiques ; - la loi portant régime foncier rural au Burkina Faso est appliquée ; - l'industrie agroalimentaire, la transformation et de la commercialisation des produits agricoles se développe.
--	--	--	---

	pastorales et halieutiques est mis en œuvre. -				
Os2 : appuyer la mise en place et le renforcement les capacités des AUE et les modalités de gestion (O&M) des infrastructures au niveau des périmètres irrigués de la vallée, et assurer le financement des coûts de l'O&M par les irrigants et le budget de l'Etat ;	6 un cadre juridique et organisationnel pour la création et le fonctionnement des Association d'Usagers de l'Eau est défini; 7 les Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) sont créés, structurées et renforcées. -	- taux de Mobilisation et gestion des redevances - niveau d'Organisation et gestion des activités de maintenances			
Os3 : assurer le suivi de la mise en valeur des aménagements, de l'accroissement et de la valorisation de la production par la coordination des interventions des acteurs publics et privés dans la vallée (fourniture d'appui conseil, ...)	• production et diffusion de semences améliorées ; • gestion de la fertilité des sols ; • mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants et facteurs de production; • renforcement des capacités des organisations de producteurs ;	Rendements moyens des différentes spéculations : - o riz 6t, - o maïs 5t, - o blé 5t, - o niébé 1t, - o pomme de terre 40t, - o oignon 40t, - o tomate 35t ; Productions cumulées à l'horizon 2015 (en Tonnes) : <table><tr><td>Riz</td><td>110 277</td></tr></table>	Riz	110 277	
Riz	110 277				

	renforcement du système d'information sur les marchés et technologies.	<table><tr><td>Maïs</td><td>91 897</td></tr><tr><td>Niébé</td><td>18 379</td></tr><tr><td>Pomme de terre</td><td>735 179</td></tr><tr><td>Oignon</td><td>735 179</td></tr><tr><td>Tomate</td><td>643 282</td></tr><tr><td>Fruitières pérennes</td><td>735 179</td></tr></table>	Maïs	91 897	Niébé	18 379	Pomme de terre	735 179	Oignon	735 179	Tomate	643 282	Fruitières pérennes	735 179	
Maïs	91 897														
Niébé	18 379														
Pomme de terre	735 179														
Oignon	735 179														
Tomate	643 282														
Fruitières pérennes	735 179														
Os4 : assurer la réhabilitation de 1380 ha d'aménagements existants, développer 4000 ha de nouveaux aménagements et assurer la fonctionnalité du réseau hydraulique.	- un Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) de la Vallée du Sourou est élaboré ; 1380 ha d'anciens périmètres sont réhabilités ; 4000 ha de nouveaux périmètres sont aménagés ; - le chenal principal du périmètre de 910 ha est réhabilité ; - les stations de pompage des anciens périmètres sont électrifiées ; - le réseau de pistes d'accès et de desserte des périmètres irrigués est	- Taux d'aménagements hydro agricoles - Taux de mise en valeur des périmètres aménagés - Taux de remplissage du réservoir/plan d'eau - - - -													

	réhabilité ; opérations d'entretien et de maintenance sont réalisées		
Ressources	Extrants	Indicateurs de rendement	Hypothèses - Indicateurs de risque
PROGRAMME INTERIMAIRE	-		0
Action 1.1 Approbation du Plan d'actions et élaboration des Programmes et Budgets Annuels successifs	- les programmes d'activités et les budgets annuels sont élaborés et mis en œuvre ; - le plan stratégique (2010-2025) et le plan d'actions 2010-2015 de l'AMVS sont actualisés ; - le plan d'actions 2015-2020 est élaboré.	-	- L'approbation/validation des différents documents est fait en respect du calendrier et du chronogramme général des activités du PA
Action 1.2 Proposition et mise en œuvre d'un plan de réorganisation et restructuration de l'AMVS	- Le nouveau mandat de l'AMVS est défini.	-	
Action 1.3 : Négociation et signature d'un contrat plan Etat-AMVS	- Le document de contrat plan est approuvé par toutes les	-	

	parties.		
Action1.4 : Elaboration et mise en place des outils pour améliorer la gestion comptable et financière	- un manuel de procédures de gestion administrative et financière compatible avec le nouveau statut de l'AMVS est élaboré et mis en œuvre ; - un logiciel de comptabilité et de gestion est conçu et mis en œuvre ; - le bilan initial et l'instauration d'une comptabilité matière sont réalisés ; - les rapports financiers périodiques sont élaborés ; - l'ensemble du système mis en œuvre pour l'amélioration de la gestion administrative, financière et comptable est suivi et évalué.	-	
Action1.5 : Elaboration et mise en œuvre un nouveau système de suivi évaluation	- un système de suivi évaluation opérationnel est élaboré et mis en œuvre ;	-	
Action 1.6 : Renforcement des capacités logistiques de l'AMVS	- les bureaux sont fonctionnels ; - les logements sont réhabilités.	-	

	- acquisitions de nouveaux véhicules - équipement et réhabilitation du garage de Niassan - le service de maintenance et de travaux de machinisme agricole disponibles dans la vallée du Sourou. - disponibilité de l'eau potable ; - accès à l'eau potable. - L'enceinte de l'AMVS est clôturée. - l'AMVS dispose d'un système de télécommunication performant		
Action 3.2 Suivi des études et travaux de réhabilitation de la vanne de Léry	- Les études de réhabilitation des vannes de Léry sont réalisées.	-	
Action 3.3 Suivi des études d'aménagements et de réhabilitation des périmètres hydro agricoles	- Un dossier d'avant projet détaillé d'aménagement de 2033 ha à Di est élaboré.	-	
Action 5.1 : Participation à la délimitation et à l'immatriculation du	- La Vallée du Sourou est déclarée zone d'utilité	-	

domaine foncier de l'Etat	publique.		
Action 5.2 Participer aux opérations de sécurisation foncière des parcelles des exploitants	- la liste des exploitants est élaborée.	-	
Action 6.1 Appui à la mise en œuvre des Programme de réinstallation (PR)	- le plan de réinstallation de la population affectée par l'aménagement de Di est élaboré.	-	
PROGRAMME RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS			
Action1.4 : Elaboration et mise en place des outils pour améliorer la gestion comptable et financière	- un manuel de procédures de gestion administrative et financière compatible avec le nouveau statut de l'AMVS est élaboré et mis en œuvre ;		L'AMVS réalise les transformations juridico légales basée sur le recentrage de son mandats et ses missions
	- un logiciel de comptabilité et de gestion est conçu et mis en œuvre ;		
	- le bilan initial et l'instauration d'une comptabilité matière sont réalisés ;		
	- les rapports financiers périodiques sont élaborés ;		

	- l'ensemble du système mis en œuvre pour l'amélioration de la gestion administrative, financière et comptable est suivi et évalué		
Action1.5 : Elaboration et mise en œuvre d'un nouveau système de suivi évaluation	- un système de suivi évaluation opérationnel est élaboré et mis en œuvre ;		
	-	•	
Action1.6 : Renforcement des capacités logistiques de l'AMVS	- les bureaux sont fonctionnels ;		
	- les logements sont réhabilités.	•	
	- acquisitions de nouveaux véhicules	•	
	- équipement et réhabilitation du garage de Niassan	•	
	- le service de maintenance et de travaux de machinisme agricole disponibles dans la vallée du Sourou.	•	
	- disponibilité de l'eau potable ;	•	
	- accès à l'eau potable.	•	

	- L'enceinte de l'AMVS est clôturée.	•	
	- l'AMVS dispose d'un système de télécommunication performant	•	
	- 2 salles de formation sont réhabilitées et équipées	•	
	- Les bâtiments de l'AMVS sont connectés au réseau de la SONABEL.	•	
	- un plan de communication est élaboré et mise en œuvre.	•	
Action 4.1 Mise en place d'un système d'information sur les périmètres irrigués et les infrastructures	- système d'information sur les périmètres irrigués est élaboré et mise en œuvre ;		
	- maîtrise du système par les agents.	•	
Action 4.2 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de maintenance des infrastructures et équipements hydrauliques	- un diagnostic et un inventaire des infrastructures et équipements est réalisé ;		
	- des plans d'O&M est élaboré et mis en œuvre de manière concertée avec les AUE et les	•	

	opérateurs privés ;		
	- les services de l'AMVS sont renforcés en O&M.	•	
Action 4.3 Mise en place et gestion d'un fonds pour l'O&M	- les textes organiques de l'O&M sont adoptés ;		
	- la structure de gestion et le fonds d'O&M sont mis en œuvre ;	•	
	- le fonds d'O&M est suivi et évalué.	•	
Action 4.4 Définition d'un cadre juridique et organisationnel pour la mise en œuvre de la gestion et maintenance des infrastructures et équipements	- Un cadre juridique de l'O&M est élaboré et mis en œuvre.		
Action 4.5 Suivi de l'entretien du réservoir du Sourou et des ouvrages associés.	- Le réservoir du Sourou est suivi, entretenu et géré de manière durable.		
Action 4.6. Participation au suivi du régime du fleuve.	- Les données sur l'état des ressources en eau sont collectées et disponibles ;	•	
	- des fiches de suivi hydrique sont établies ;	•	
	- Les consignes d'utilisation des ressources en eau du fleuve	•	

	sont données et appliquées.		
Action 2.1 Définition d' un cadre juridique et organisationnel pour la création et le fonctionnement des Association d'Usagers de l'Eau	- le cadre juridique et organisationnel pour la mise en œuvre de l'O&M et le partage des responsabilités entre notamment l'AMVS et les AUE sont définis;	•	
	- le cadre juridique et organisationnel pour la création et le fonctionnement des AUE est défini sur la base d'un consensus et des textes juridiques;	•	
	- les Associations d'Usagers de l'Eau des zones aménagées existantes et des zones à aménager de la vallée du Sourou sont convenablement mises en place, organisées et formées pour fonctionner de manière autonome en matière administrative, de contrôle, réglementaire et financière.	•	
Action 2.2 Appui à la création, à la structuration et au renforcement des	- les périmètres, blocs et parcelles sont dotés de structures chargées des	•	

Associations d'Usagers de l'Eau (AUE).	opérations de gestion de l'eau et de maintenance ;		
	- les structures chargées de la gestion de l'eau et de la maintenance sont fonctionnelles ;	•	
	- les membres ont des capacités renforcées en matière de gestion, d'organisation et de maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'entretien.	•	
Action 1.8 Transfert progressif à la DRAHRH des activités d'appui à la production agricole, à la transformation, au stockage et à la commercialisation des produits agricoles et halieutiques	- les activités d'appui à l'intensification, à la diversification, à la valorisation et à la commercialisation des productions agricoles et halieutiques à la DRAHRH sont transférées;	•	
	- les capacités techniques, humaines et matérielles de la DRAHRH sont renforcées	•	
Action 1.9 Transfert progressif à la DRRA des activités d'appui à la production et à la santé animale	- les activités d'appui à la production et à la santé animale à la DRRA sont transférées;	•	
	- les capacités techniques,	•	

	humaines et matérielles de la DRRA sont renforcées		
Action 1.10 Transfert progressif à la DREDD des activités d'appui à la gestion environnementale	- les activités d'appui à la production et à la gestion environnementale à la DREDD sont transférées;	•	
	- les capacités techniques, humaines et matérielles de la DREDD sont renforcées	•	
PROGRAMME DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE			
Action 1.11 Coordination des interventions des institutions publiques concernées (Collectivités locales, DRAHRH, DRRA, DREDD...) au bénéfice des producteurs de la vallée du Sourou	- Les interventions en matière de productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques, de gestion de l'environnement et d'élaboration des plans communaux de développement sont coordonnées par l'AMVS et capitalisées.		Les services techniques décentralisés des Ministères 5MAHRH, DRRA et MEDD) ont les ressources et les moyens pour participer aux activités du PA
Action 1.12 Appui à l'émergence du secteur privé dans le domaine des services fournis aux producteurs et aux AUE dans les périmètres du Sourou	- des actions d'appui à l'émergence d'un réseau de prestataires privés dans la vallée du Sourou sont initiées		

Action 5.1 Participation à la délimitation et à l'immatriculation du domaine foncier de l'Etat	- La ZUP est délimitée.		
Action 5.2 Participation aux opérations de sécurisation foncière des parcelles des exploitants	- une liste définitive des exploitants est établie		
Action 6.1 Appui à la mise en œuvre du Programme de réinstallation	- Les populations sont installées sur les périmètres selon le programme de réinstallation.		
Action 6.2 Appui à la mise en œuvre du Plan de Gestion des Impacts Environnementaux et Sociaux (PGIES)	- les enjeux environnementaux sont connus et les actions majeures sont définies et planifiées		
Action 6.3 Appui à la promotion des actions de protection de l'environnement dans la vallée du Sourou	- les actions de protection de l'environnement sont promues dans la vallée du Sourou		
	- mise en œuvre du plan		
PROGRAMME AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES PERIMETRES HYDRO AGRICOLES			
Action 3.1 : élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) de la Vallée du Sourou	- les caractéristiques physico-chimiques et hydrodynamiques des terres		Des fonds sont mobilisés au plan national et international pour soutenir un programme

	de la vallée sont connues ;		ambitieux
	- la vocation des terres est connue ;	-	
	- la planification de l'utilisation des terres est décidée de manière concertée	-	
Action 3.2 Suivi des études et travaux de réhabilitation de la vanne de Léry	- Un avant projet détaillé d'aménagement de 1 200 ha de Bissan est disponible		
	- Un avant projet détaillé de réhabilitation de 2500 ha est disponible	-	
Action 3.4 Supervision des travaux de réhabilitation	- les Périmètres de Di, Sono, Guiédougou sont réhabilités.		
Action 3.5 Supervision des travaux d'aménagement de nouveaux périmètres irrigués	- 2033 ha sont aménagés à Di.		
	- 800 ha sont aménagés à Dangoumana.	-	
	- système d'irrigation fonctionnel	-	
	- études de travaux	-	

	d'aménagement de 1200 ha ;		
	- mobilisation de financement pour les travaux de 1200 ha	-	
	- mise en valeur de 1200 ha.	-	
Action 3.6. Electrification des stations de pompages	- Les stations de pompage des périmètres irrigués sont connectées au réseau de la SONABEL.		
Action 3.7. Réalisation d'une piste de desserte et une piste d'accès au périmètre irrigué de Dangoumana	- La piste de déserte des villages de Dangoumana, de Zampana et de Sono est réalisée ;		
	- La piste d'accès au périmètre irrigué de Dangoumana est réalisée.	-	
Action 3.8. Réhabilitation du chenal principal du périmètre de 910 ha	- un avant projet détaillé est disponible ;		
	- le chenal principal du bloc de 910 ha est réhabilité.	-	

Annexe 2 : ELEMENTS D'ANALYSE TECHNIQUE, FINANCIERE ET ECONOMIQUE

Tableau n°1 : Rythme des Aménagements

Rythme des aménagements	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Réhabilitation		2800	1000				3800
Nouveaux aménagements			2000	1000	1000		4000
Total superficies aménagées		2800	3000	1000	1000	0	7800

Note :

- Aménagement et mise en valeur de nouveaux périmètres irrigués :
- Toutes les superficies sont exploitées en double culture pour les spéculations suivantes: riz:35%, maïs : 24%); en production de Saison Sèche pour les cultures de blé 3%, niébé 10%, cultures maraîchères 11%, cultures fruitières 8%,
- On suppose que toutes les superficies seront mises en valeur à partir de l'année 2015; cela suppose également un strict respect du calendrier de mise en œuvre du projet.

Tableau n°2 : Rythme de la mise en valeur

Rythme de la mise en valeur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Saison Sèche		2800	3800	5800	6800	7800	27000
Saison Humide		2800	3800	5800	6800	7800	24200
Total superficies aménagées	0	5600	7600	11600	13600	15600	51200

Tableau n°3 : Mise en valeur cumulée

Mise en valeur cumulée	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Saison Sèche	0	2800	6600	12400	19200	27000	68000
Saison Humide	0	2800	3800	9600	16400	24200	54000
TOTAL CUMULE	0	5600	10400	22000	35600	51200	122000

Tableau n°4 : superficies additionnelles par culture et année

SUPERFICIES ADDITIONNELLES CULTURE/ANNEE/ HA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
RIZ	0	1005	2728	4164	4882	5600	18379
MAIS	0	718	1949	2974	3487	4000	13128
NIEBE	0	269	731	1115	1308	1500	4923
POMME T	0	54	146	223	262	300	985
OIGNON	0	179	487	744	872	1000	3282
TOMATE	0	126	341	521	610	700	2297
FRUITIERES PERENNES	0	54	146	223	262	300	985
ELEVAGE	0	179	487	744	872	1000	3282
SEMENCE	0	108	292	446	523	600	

Tableau n°5 : Productions additionnelles par culture et année

PRODUCTION ADDITIONNELLE S ANNUELLES CULTURE – TONNE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
RIZ	0	6031	16369	24985	29292	33600	110277
MAIS	0	5026	13641	20821	24410	28000	91897
NIEBE	0	1005	2728	4164	4882	5600	18379
POMME T	0	40205	109128	166564	195282	224000	735179
OIGNON	0	40205	109128	166564	195282	224000	735179
TOMATE	0	35179	95487	145744	170872	196000	643282
FRUITIERES PERENNES	0	40205	109128	166564	195282	224000	735179
ELEVAGE	0	0	0	0	0	0	0
SEMENCE	0	0	0	0	0	0	0

Tableau n°6 : Valeur nette de la production (en millions de CFA)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
RIZ	0	541	1 469	2 242	2 628	3 015	9 894
MAIS	0	256	694	1 060	1 242	1 425	4 677
NIEBE	0	33	90	138	162	186	609
POMME T	0	188	512	781	915	1 050	3 446
OIGNON	0	466	1 264	1 930	2 263	2 595	8 518
TOMATE	0	169	457	698	819	939	3 082
FRUITIERES PERENNES	0	76	206	314	368	423	1 387
Valeur nette Totale	0	1729	4693	7162	8397	9632	31 613

Tableau 7 : Compte d'exploitation du riz irrigué par gravité, hivernage

CHARGES	Unité	P.U.	Quantité	Valeur (FCFA/ha)
1. Préparation du sol (travaux mécanisés)				
1.1 Labour	Ha	15 000	1	15 000
1.2 Planage	Ha			
<i>Sous total préparation du sol</i>				15 000
2. Intrants				
2.1 Semences :				
Tout venant	kg	115		0
Sélectionnées (1/3 ans)	kg	500	50	12 167
2.2 Engrais				
NPK	kg	375	200	75 000
Urée	kg	400	100	40 000
2.3 Produits phytosanitaires				
<i>Sous total intrants</i>				127 167
3. Irrigation				
3.1 Taxes d'aménagement	Ha	10 000	1	10 000
3.2 Coût irrigation	m ³	1,00	8 500	8 500
<i>Sous total irrigation</i>				18 500
4. Main d'œuvre				
4.1 M.O. salariée	HJ			0
4.2 M.O. Familiale	HJ		220	
<i>Sous total main d'œuvre</i>				0
5. Autres charges				
5.1 Amortissement petit matériel d'exploitation	Lot	3 000	1	3 000
5.2 Sacherie*	Unité	250	27	6 667
<i>Sous total autres charges</i>				9 667
6. Frais financiers**				20 347
TOTAL CHARGES				190 680
•	•	•	•	•
PRODUITS				
Paddy (produits récoltés)	kg		6 000	
Pertes	%		5	
Produits commercialisés	kg		5 700	
prix faible	kg			0
prix moyen	kg	120	5 700	684 000
prix élevé	kg			0
Pailles de riz	kg	10	4 500	45 000
TOTAL PRODUITS				729 000
MARGE NETTE				
Produit brut				729 000
Charges totales				190 680
MARGE NETTE				538 320
Valorisation M.O. familiale	FCFA/HJ			2 447
Coût de production bord champ	FCFA/kg			31,8

* 1 sac pour 75 kg; 3 rotations

** Estimés sur la base d'un crédit CT d'un montant équivalent à 80% du coût des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), sur 4 mois, à 2,5% par mois.

Tableau 8 : Compte d'exploitation du maïs, irrigation gravitaire, saison sèche

CHARGES	Unité	P.U.	Quantité	Valeur FCFA/ha
1. Préparation du sol (travaux mécanisés)				
1.1 Labour	Ha	15 000	1	15 000
1.2 Planage	Ha			
<i>Sous total préparation du sol</i>				15 000
2. Intrants				
2.1 Semences :				
Tout venant	kg	150		
Sélectionnées (1 année/3)	kg	500	20	5 333
2.2 Engrais				
NPK	kg	375	200	75 000
Urée	kg	400	150	60 000
2.3 Produits phytosanitaires	Lot	25 000	1	25 000
<i>Sous total intrants</i>				165 333
3. Irrigation				
3.1 Entretien aménagement	Ha			0
3.2 Coût irrigation	m ³	1,00	13 000	13 000
<i>Sous total irrigation</i>				13 000
4. Main d'œuvre				
4.1 M.O. salariée	HJ			0
4.2 M.O. Familiale	HJ		135	
<i>Sous total main d'œuvre</i>				0
5. Autres charges				
5.1 Amortissement petit matériel d'exploitation	Lot	3 000	1	3 000
5.2 Sacherie*	Unité	200	21	4 222
<i>Sous total autres charges</i>				7 222
6. Frais financiers**				13 227
TOTAL CHARGES				213 782
PRODUITS				
Produits récoltés	kg		5 000	
Pertes	%		5	
Produits commercialisés***	kg		4 750	
prix faible	kg	72	950	68 400
prix moyen	kg	120	2 850	342 000
prix élevé	kg	168	950	159 600
Sous-produits	kg	0	0	0
TOTAL PRODUITS				570 000
MARGE NETTE				
Produit brut				570 000
Charges totales				213 782
MARGE NETTE				356 218
Valorisation M.O. familiale	FCFA/HJ			2 639
Coût de production bord champ	FCFA/kg			42,8

* 1 sac pour 75 kg; 3 rotations

** Estimés sur la base d'un crédit CT d'un montant équivalent à 80% du coût des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), sur 4 mois, à 2,5% par mois.

*** Produits commercialisés: 20% au prix faible, 60% au prix moyen, 20% au prix élevé

Tableau 9 : Compte d'exploitation du Maïs en hivernage, irrigation d'appoint par pompage

CHARGES	Unité	P.U.	Quantité	Valeur FCFA/ha
1. Préparation du sol (travaux mécanisés)				
1.1 Labour	Ha	15 000	1	15 000
1.2 Planage	Ha			
<i>Sous total préparation du sol</i>				15 000
2. Intrants				
2.1 Semences :				
Tout venant	Kg	150		
Sélectionnées (1 année/3)	Kg	500	20	5 333
2.2 Engrais				
NPK	Kg	375	200	75 000
Urée	Kg	400	150	60 000
2.3 Produits phytosanitaires	Lot	25 000	1	25 000
<i>Sous total intrants</i>				165 333
3. Irrigation				
3.1 Entretien aménagement	Ha			0
3.2 Coût irrigation	m ³	0,00	4 000	0
<i>Sous total irrigation</i>				0
4. Main d'œuvre				
4.1 M.O. salariée	HJ			0
4.2 M.O. Familiale	HJ		135	
<i>Sous total main d'œuvre</i>				0
5. Autres charges				
5.1 Amortissement petit matériel d'exploitation	Lot	3 000	1	3 000
5.2 Sacherie*	Unité	200	21	4 222
<i>Sous total autres charges</i>				7 222
6. Frais financiers**				13 227
TOTAL CHARGES				200 782
PRODUITS				
Produits récoltés	Kg		5 000	
Pertes	%		5	
Produits commercialisés***	Kg		4 750	
prix faible	Kg	72	950	68 400
prix moyen	Kg	120	2 850	342 000
prix élevé	Kg	168	950	159 600
Sous-produits	Kg	0	0	0
TOTAL PRODUITS				570 000
MARGE NETTE				
Produit brut				570 000
Charges totales				200 782
MARGE NETTE				369 218
Valorisation M.O. familiale	FCFA/HJ			2 735
Coût de production bord champ	FCFA/kg			40,2

* 1 sac pour 75 kg; 3 rotations

** Estimés sur la base d'un crédit CT d'un montant équivalent à 80% du coût des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), sur 4 mois, à 2,5% par mois.

*** Produits commercialisés: 20% au prix faible, 60% au prix moyen, 20% au prix élevé

Tableau 10 : Compte d'exploitation du Niébé, irrigation gravitaire, saison sèche

CHARGES	Unité	P.U.	Quantité	Valeur FCFA/ha
1. Préparation du sol (travaux mécanisés)				
1.1 Labour	Ha	15 000	1	15 000
1.2 Planage	Ha			
<i>Sous total préparation du sol</i>				15 000
2. Intrants				
2.1 Semences :				
Tout venant	Kg	175	20	
Sélectionnées	Kg	700	20	5 898
2.2 Engrais				
NPK	Kg	375	100	37 500
Urée	Kg	400	0	0
2.3 Produits phytosanitaires	Lot	20 000	1	20 000
<i>Sous total intrants</i>				63 398
3. Irrigation				
3.1 Entretien aménagement	Ha			0
3.2 Coût irrigation	m ³	1,00	10 000	10 000
<i>Sous total irrigation</i>				10 000
4. Main d'œuvre				
4.1 M.O. salariée	HJ			0
4.2 M.O. Familiale	HJ		150	
<i>Sous total main d'œuvre</i>				0
5. Autres charges				
5.1 Amortissement petit matériel d'exploitation	Lot	3 000	1	3 000
5.2 Sacherie*	Unité	200	8	1 583
<i>Sous total autres charges</i>				4 583
6. Frais financiers**				6 086
TOTAL CHARGES				99 068
PRODUITS				
Produits récoltés	Kg		1 000	
Pertes	%		15	
Produits commercialisés***	Kg		950	
prix faible	Kg	90	0	0
prix moyen	Kg	150	238	35 625
prix élevé	Kg	210	713	149 625
Sous-produits	Kg	25	1 500	37 500
TOTAL PRODUITS				222 750
MARGE NETTE				
Produit brut				222 750
Charges totales				99 068
MARGE NETTE				123 682
Valorisation M.O. familiale	FCFA/HJ			825
Coût de production bord champ	FCFA/kg			99,1

* 1 sac pour 40 kg; 3 rotations

** Estimés sur la base d'un crédit CT d'un montant équivalent à 80% du coût des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), sur 4 mois, à 2,5% par mois.

*** Produits commercialisés: 75% au prix élevé et 25% au prix moyen

Tableau 11 : Compte d'exploitation de l'Oignon, irrigation gravitaire, saison sèche

CHARGES	Unité	P.U.	Quantité	Valeur FCFA/ha
1. Préparation du sol (travaux mécanisés)				
1.1 Labour	Ha	15 000	1	15 000
1.2 Planage	Ha			
<i>Sous total préparation du sol</i>				15 000
2. Intrants				
2.1 Semences :				
Sélectionnées	kg	45 000	5	225 000
2.2 Engrais				
NPK	kg	375	400	150 000
Urée	kg	400	150	60 000
2.3 Produits phytosanitaires	Lot	100 000	1	100 000
<i>Sous total intrants</i>				535 000
3. Irrigation				
3.1 Entretien aménagement	Ha			0
3.2 Coût irrigation	m ³	1,00	13 000	13 000
<i>Sous total irrigation</i>				13 000
4. Main d'œuvre				
4.1 M.O. salariée	HJ			0
4.2 M.O. Familiale	HJ		420	
<i>Sous total main d'œuvre</i>				0
5. Autres charges				
5.1 Amortissement petit matériel d'exploitation	Lot	7 500	1	7 500
5.2 Sacherie*	Unité	600	283	170 000
<i>Sous total autres charges</i>				177 500
6. Frais financiers**				64 200
TOTAL CHARGES				804 700
PRODUITS				
Produits récoltés	kg		40 000	
Pertes	%		15	
Produits commercialisés***	kg		34 000	
prix faible	kg	60	6 800	408 000
prix moyen	kg	100	20 400	2 040 000
prix élevé	kg	140	6 800	952 000
Sous-produits	kg	0	0	0
TOTAL PRODUITS				3 400 000
MARGE NETTE				
Produit brut				3 400 000
Charges totales				804 700
MARGE NETTE				2 595 300
Valorisation M.O. familiale	FCFA/HJ			6 179
Coût de production bord champ	FCFA/kg			20,1

* 1 sac pour 120 kg

** Estimés sur la base d'un crédit CT d'un montant équivalent à 80% du coût des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), sur 6 mois, à 2,5% par mois.

*** Produits commercialisés: 20% au prix faible, 60% au prix moyen, 20% au prix élevé

Tableau 12 : Compte d'exploitation de la Tomate, irrigation gravitaire, saison sèche

CHARGES	Unité	P.U.	Quantité	Valeur FCFA/ha
1. Préparation du sol (travaux mécanisés)				
1.1 Labour	Ha	15 000	1	15 000
1.2 Planage	Ha			
<i>Sous total préparation du sol</i>				15 000
2. Intrants				
2.1 Semences :				
Sélectionnées	kg	50 000	0,3	15 000
2.2 Engrais				
NPK	kg	375	400	150 000
Urée	kg	400	150	60 000
2.3 Produits phytosanitaires	Lot	100 000	1	100 000
<i>Sous total intrants</i>				325 000
3. Irrigation				
3.1 Entretien aménagement	Ha			0
3.2 Coût irrigation	m ³	1,00	11 000	11 000
<i>Sous total irrigation</i>				11 000
4. Main d'œuvre				
4.1 M.O. salariée	HJ			0
4.2 M.O. Familiale	HJ		420	
<i>Sous total main d'œuvre</i>				0
5. Autres charges				
5.1 Amortissement petit matériel d'exploitation	Lot	7 500	1	7 500
5.2 Sacherie*	Unité	200	525	105 000
<i>Sous total autres charges</i>				112 500
6. Frais financiers**				32 500
TOTAL CHARGES				496 000
PRODUITS				
Produits récoltés	kg		35 000	
Pertes	%		25	
Produits commercialisés***	kg		26 250	
prix faible	kg	42	5 250	220 500
prix moyen	kg	70	15 750	1 102 500
prix élevé	kg	98	5 250	514 500
Sous-produits	kg	0	0	0
TOTAL PRODUITS				1 837 500
MARGE NETTE				
Produit brut				1 837 500
Charges totales				496 000
MARGE NETTE				1 341 500
Valorisation M.O. familiale	FCFA/HJ			3 194
Coût de production bord champ	FCFA/kg			14,2

* 1 sac pour 50 kg

** Estimés sur la base d'un crédit CT d'un montant équivalent à 80% du coût des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), sur 5 mois, à 2,5% par mois.

*** Produits commercialisés: 20% au prix faible, 60% au prix moyen, 20% au prix élevé

Tableau 13 - Compte d'exploitation de la banane, irrigation gravitaire

CHARGES	Unité	P.U.	Quantité	Valeur FCFA/ha
1. Préparation du sol (travaux mécanisés)				
1.1 Labour (tous les 3 ans)	Ha	15 000	0,33	4 950
1.2 Planage	Ha			
<i>Sous total préparation du sol</i>				4 950
2. Intrants				
2.1 Plants (tous les 3 ans)	kg	700	2 000	466 667
2.2 Engrais				
NPK	kg	375	350	131 250
Urée	kg	400	500	200 000
Sulfate de potasse	kg	325	450	146 250
2.3 Produits phytosanitaires	Lot	75 000	1	75 000
<i>Sous total intrants</i>				1 019 167
3. Irrigation				
3.1 Entretien aménagement	Ha			0
3.2 Coût irrigation	m ³	1,00	16 000	16 000
<i>Sous total irrigation</i>				16 000
4. Main d'œuvre				
4.1 M.O. salariée	HJ			0
4.2 M.O. Familiale	HJ		300	
<i>Sous total main d'œuvre</i>				0
5. Autres charges				
5.1 Amortissement petit matériel d'exploitation	Lot	3 000	1	3 000
5.2 Sacherie*	Unité	200	119	23 750
<i>Sous total autres charges</i>				26 750
6. Frais financiers**				224 217
TOTAL CHARGES				1 291 083
PRODUITS				
Produits récoltés	kg		15 000	
Pertes	%		5	
Produits commercialisés***	kg		14 250	
prix faible	kg	90	2 850	256 500
prix moyen	kg	150	8 550	1 282 500
prix élevé	kg	210	2 850	598 500
Sous-produits	kg	25	22 500	562 500
TOTAL PRODUITS				2 700 000
MARGE NETTE				
Produit brut				2 700 000
Charges totales				1 291 083
MARGE NETTE				1 408 917
Valorisation M.O. familiale	FCFA/HJ			4 696
Coût de production bord champ	FCFA/kg			86,1

* 1 sac pour 40 kg; 3 rotations

** Estimés sur la base d'un crédit CT d'un montant équivalent à 80% du coût des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), sur 11 mois, à 2,5% par mois.

*** Produits commercialisés: 20% au prix faible, 60% au prix moyen, 20% au prix élevé

Annexe 3: NOMMENCLATURE DES ACTIONS

Code action	Libellé de l'action
Action 1.1	Approbation du Plan d'Action et élaboration de Programmes et Budgets Annuels successifs
Action 1.2	Proposition et mise en œuvre d'un plan de réorganisation et de restructuration de l'AMVS
Action 1.3	Négociation et signature d'un contrat plan tri-annuel Etat-AMVS
Action1.4	Elaboration et mise en place d'outils pour améliorer la gestion comptable et financière
Action1.5	Elaboration et mise en œuvre d'un système de suivi évaluation
Action 1.6	Renforcement des capacités logistiques de l'AMVS
Action 1.6.1	Réhabilitation, construction et équipement de bureaux et logements
Action 1.6.2	Acquisition et maintenance du matériel roulant
Action1.6.3	Appui à la restructuration/privatisation du garage de Di
Action 1.6.4	Renforcement des réseaux AEP de Niassan et de Lô
Action 1.6.5	Travaux de construction du mur de clôture de l'enceinte de l'AMVS
Action 1.6.6	Fourniture et installation d'un système de télécommunication à Niassan
Action 1.6.7	Travaux de réhabilitation et équipement de salles de formation
Action 1.6.8	Branchement électrique des bâtiments de l'AMVS au réseau SONABEL
Action1.7	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication
Action 1.8	Transfert à la DRAHRH des activités d'appui à la production agricole, de transformation, stockage et commercialisation des produits agricoles et halieutiques
Action 1.9	Transfert à la DRRA des activités d'appui à la production et à la santé animale
Action 1.10	Transfert à la DREDD des activités de protection de l'environnement
Action 1.11	Coordination des activités des institutions publiques concernées (Collectivités locales, DRAHRH, DRRA, DREDD ...) au bénéfice des producteurs de la vallée du Sourou
Action 1.11.1	Appui à l'élaboration des plans d'actions des partenaires

Action 1.11.2	Appui conseils aux Collectivités locales
Action 1.11.3	Coordination des activités de la DRAHRH
Action 1.11.4	Coordination des activités de la DRRA
Action 1.11.5	Coordination des activités de la DREDD
Action 1.12	Appui à l'émergence du secteur privé dans le secteur des services aux producteurs et aux AUE dans les périmètres du Sourou
Action 1.13	Mise en place d'un système de gestion efficace du garage de Niassan
Action 1.14	Appui au fonctionnement de l'AMVS
Action 1.15	Réhabilitation de l'usine de Gouran
Action 2.1	Définition d'un cadre juridique et organisationnel pour la création et le fonctionnement des Association d'Usagers de l'Eau
Action 2.2	Appui à la création et à la structuration et au renforcement des Associations d'Usagers de l'Eau (AUE).
Action 3.1	Révision du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) de la Vallée du Sourou
Action 3.2	Suivi des études et travaux de réhabilitation de la vanne de Léry
Action 3.3	Suivi des études d'aménagements et de réhabilitation des périmètres hydro agricoles
Action 3.3.1	Suivre les études d'aménagements des périmètres hydro agricoles de Di
Action 3.3.2	Suivre les études d'aménagements du périmètre hydro agricole de Bissan (1200 ha)
Action 3.3.3	Suivre les études de réhabilitation d'une première tranche de 1380 ha d'anciens périmètres irrigués
Action 3.3.4	Suivi des études de réhabilitation d'une 2ème tranche de 2 500 ha d'anciens périmètres hydro agricoles
Action 3.4	Réalisation et Supervision des travaux de réhabilitation
Action 3.4.1	Réalisation et Supervision des travaux de réhabilitation de 1380 ha d'anciens périmètres irrigués
Action 3.5	Supervision des travaux d'aménagement de nouveaux périmètres irrigués
Action 3.5.1	Suivi des travaux d'aménagements du nouveau périmètre irrigué de Di de 2033 ha
Action 3.5.2	Réalisation de pistes de desserte du périmètre irrigué de Dangoumana
Action 3.5.3	Suivi des travaux d'aménagements de nouveaux périmètres (800 ha Dangoumana)
Action 3.5.4	Réalisation et Suivi des travaux de confortation de 500 ha sous pivots à Di
Action 3.5.5	Suivi des travaux d'aménagements de nouveaux périmètres (1200 Ha)
Action 3.6	Electrification des stations de pompage des anciens périmètres
Action 3.7	Réhabilitation du réseau de pistes d'accès et de desserte des périmètres irrigués

Action 3.8	Réhabilitation et revêtement du chenal principal du périmètre de 910 ha
Action 4.1	Mise en place d'un système d'information sur les périmètres irrigués et les infrastructures
Action 4.2	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de maintenance des infrastructures et équipements hydrauliques.
Action 4.3	Mise en place et gestion d'un fonds pour l'O&M.
Action 4.4	Définition d'un cadre juridique et organisationnel pour la mise en œuvre de la gestion et maintenance des infrastructures et équipements
Action 4.5	Suivi de l'entretien du réservoir du Sourou et des ouvrages associés.
Action 4.6	Participation au suivi du régime du fleuve.
Action 5.1 :	Participation à la délimitation et à l'immatriculation du domaine foncier de l'Etat
Action 5.2	Participation aux opérations de sécurisation foncière des parcelles des exploitants
Action 6.1	Appui à la mise en œuvre des Programme de réinstallation (PR)
Action 6.2	Appui à la mise en œuvre du PGIES
Action 6.3	Appui à la promotion des actions de protection de l'environnement dans la vallée du Sourou